



Prestations particulières d'encouragement et de protection dans le canton de Berne

Rapport sur les données de 2021

Modifié le	27 avril 2022
Version	1.0
Statut	Prêt
Classification	Non classifié
Auteur	Office des mineurs

Table des matières

Synthèse 4

Première partie: Bases	5
1. Contexte et qualité des données	5
2. Thèmes	5
3. Bases légales et protection des données	6
Deuxième partie: Placements de type résidentiel	6
4. Enfants placé·e·s durant l'année sous rapport	6
4.1 Nombre d'enfants placé·e·s durant l'année sous rapport	6
4.2 Nombre de placements dans une institution et dans une famille d'accueil	7
4.3 Placement extracantonal d'enfants bernois·e·s	7
4.4 Taux de placement	8
4.5 Évolution de 2018 à 2021	9
4.6 Motifs de placement, de 2018 à 2021	10
5. Institutions résidentielles	10
5.1 Total des places	11
5.2 Foyers scolaires, foyers scolaires spécialisés, institutions sans école	11
5.3 Occupation moyenne par type d'institution	11
5.4 Particularités de l'année sous rapport	12
5.4.1 Placement selon le sexe et le canton de domicile	12
5.4.2 Prise en charge en institution selon le motif du placement	13
5.4.3 Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement	14
5.4.4 Placements d'enfants bernois·e·s	14
5.4.5 Fréquentation de l'école intégrée des foyers scolaires (spécialisés) et motif du placement	15
5.4.6 Nombre et fréquentation des places en milieu fermé et motif du placement	16
5.5 Entrées enregistrées durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge	17
5.6 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport	19
5.6.1 Évaluation et solution subséquente	19
5.6.2 Durée des placements en institution ayant pris fin	21
6. Familles d'accueil	21
6.1 Placements dans une famille d'accueil selon le domicile et le lien de parenté	21
6.2 Placements dans une famille d'accueil selon le sexe et le motif	22
6.3 Nouveaux placements durant l'année sous rapport selon le domicile, le sexe et l'âge	22
6.4 Placements dans une famille d'accueil ayant pris fin au cours de l'année sous rapport	23
6.4.1 Évaluation et solution subséquente	23
6.4.2 Durée des placements ayant pris fin	24
7. Évolutions et comparaisons des placements en institution ou dans des familles d'accueil de 2018 à 2021	25
Troisième partie: Prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire	26
8. Prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers	27
8.1 Prestations des PPP selon l'offre et la forme d'encadrement	27
8.2 Motif des prestations selon le domicile et le type de prestataire	28
8.3 Prestations des PPP selon le sexe et l'âge au début de leur mise en œuvre	30
8.4 Prestations ayant pris fin et solutions subséquentes	30
9. Encadrement familial socio-pédagogique	31
9.1 Prestations d'ESP selon le motif	31
9.2 Prestations d'ESP selon le sexe et l'âge	31

9.3	Prestation d'ESP selon le type de famille	32
9.4	Évaluation des prestations qui ont pris fin et solutions subséquentes	32
10.	Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite	33
10.1	Soutien selon le motif de la prestation	33
10.2	Nombre d'enfants et âge	34
10.3	Soutien selon le type de famille	34
Listes	36
Liste des tableaux		36
Liste des illustrations		36

Synthèse

Fin 2021, le canton de Berne comptait un total de 94 institutions résidentielles pour enfants et adolescent·e·s, dont 24 foyers scolaires spécialisés et 14 foyers scolaires. Durant l'année sous rapport, 1993 enfants séjournaient en institution et 711 en famille d'accueil dans le canton de Berne. Au total, le nombre d'enfants placé·e·s est de 2704 et le nombre de prises en charge de type résidentiel est de 2953. Quelques enfants ont fait l'objet de plusieurs placements au cours de l'année, d'où l'écart entre ces chiffres. Jusqu'en 2019, le nombre de placements en institution a connu un recul continu. La tendance s'est toutefois inversée en 2020, mais pour une année seulement puisque les chiffres de 2021 traduisent une diminution du nombre de cas. Bien qu'il ait connu une valeur inférieure en 2020, le nombre d'enfants placé·e·s venant d'autres cantons est resté stable d'une année à l'autre, se situant entre 560 et 580. Il se porte à 579 en 2021. Quant au nombre d'enfants du canton de Berne ayant bénéficié d'un placement, il a lui aussi accusé relativement peu de fluctuations au fil des ans. Les relevés de 2021 indiquent que 2125 enfants bernois·e·s étaient placé·e·s dans le canton de Berne et 260 autres, dans une institution située hors du canton. Le taux de placement, qui équivaut au nombre d'enfants du canton de Berne séjournant dans une institution par rapport au groupe d'âge correspondant au sein de la population résidente, montre pour la première fois en 2021 une baisse du nombre de placements résidentiels.

Entre 2018 et 2021, le nombre de places autorisées dans le domaine résidentiel a diminué de 90 et s'est établi à 1520 à la fin de l'année sous rapport. Cette diminution se répercute sur le taux moyen d'occupation des institutions, qui est aussi élevé qu'en 2020. Si l'on compare les foyers scolaires spécialisés, les foyers scolaires et les institutions sans école, les foyers scolaires présentent le taux d'occupation le plus faible, de 95,5 %. Il convient de noter que la majorité des placements (60,1 %) ont été décidés d'un commun accord, que les personnes aient reçu l'aide d'un service social (41 %) ou que le placement résulte d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée (19,1 %). Dans l'ordre décroissant, on trouve ensuite les placements qui ont été décidés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (37,9 %). Le Ministère public des mineurs ordonne quant à lui relativement rarement des placements de type résidentiel (2 %). Les écoles intégrées aux institutions ont été fréquentées dans 50,4 % des cas de placement de type résidentiel. Les placements institutionnels concernaient 763 enfants bernois·e·s et 318 enfants provenant d'un autre canton.

S'agissant de l'accueil d'enfants par des parents nourriciers, 810 placements de longue durée étaient enregistrés dans le canton de Berne en 2021. Dans 39,5 % des cas, la famille d'accueil avait un lien de parenté avec l'enfant, tandis qu'il n'existait aucun lien de ce genre dans 58,6 % des placements. Le placement s'est fait avec l'accord des personnes concernées et avec le soutien d'un service social dans 57,7 % des cas. Un suivi sociopédagogique a été assuré par une ou un prestataire dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) pour 28,9 % des placements de longue durée.

Fin 2021, les fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires étaient au nombre de 67 dans le canton de Berne, dont 52 à avoir transmis des renseignements sur leurs activités. Il en ressort que 1844 mesures ambulatoires¹ étaient mises en œuvre dans le canton de Berne. Au total, 1216 encadrements familiaux socio-pédagogiques et 423 prestations fournies par des PPP étaient dénombrés. Les prestataires ont apporté leur soutien à 166 reprises dans le cadre de l'exercice du droit de visite.

¹ 39 d'entre elles, des suivis post-résidentiels, ne sont pas explicitées dans le présent rapport.

Première partie: Bases

1. Contexte et qualité des données

Depuis 2015, le canton de Berne collecte toutes les données sur les entrées et les sorties des personnes mineures qui sont placées dans des familles d'accueil ou des institutions résidentielles. Depuis 2017, il recueille et évalue également les données qui concernent les prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire, telles que l'accompagnement socio-pédagogique des familles, les prestations fournies dans le cadre du placement chez des parents nourriciers, ainsi que le suivi post-résidentiel et le soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite.

Le rapport annuel sur les données se limite à fournir des chiffres clés et une description des évolutions statistiques réalisée à partir des données cantonales. Les analyses, s'appuyant sur ces données validées, constituent la base nécessaire à la structuration de la planification et au développement de l'offre.

Les données de l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations de type résidentiel du canton de Berne sont disponibles dans leur intégralité pour 2021. Elles concernent 94 institutions (foyers) et douze autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (placements de longue durée chez des parents nourriciers). La qualité des données du secteur résidentiel est excellente grâce à la transmission fiable et complète de celles-ci par les prestataires, qui, en cette septième année de relevé, ont une compréhension univoque des données et de la terminologie, ce qui contribue à la fiabilité de la base de données. Ce septième rapport présente les données de 2021 concernant les mineur·e·s ainsi que les évolutions depuis 2018. Il inclut également les personnes qui ont atteint leur majorité pendant le placement et qui se trouvent encore dans des institutions pour enfants et adolescent·e·s².

En outre, le présent rapport analyse les données, transmises de manière continue, des 52 prestataires du domaine ambulatoire, qui représentent 77,6 % des prestataires dont le canton a connaissance de l'existence (N = 67). Jusqu'à fin 2021, les offres ambulatoires n'étaient soumises à aucune exigence cantonale en matière d'autorisation ou de surveillance. Par conséquent, le nombre total de prestataires du domaine ne peut être qu'estimé.

2. Thèmes

Le rapport sur les données se concentre sur l'analyse des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des mineur·e·s soit qui ont été mises en place d'un commun accord avec les parents, sur indication d'un service social, soit qui ont été décidées par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ou par l'autorité pénale des mineurs. Les prestations en faveur des enfants en situation de handicap découlent d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. Concrètement, les prestations sont les suivantes:

- Prestations ambulatoires: encadrement familial socio-pédagogique, prestations dans le cadre du placement chez des parents nourriciers, exercice du droit de visite et passation de l'enfant, et enfin suivi ambulatoire après la sortie d'une institution
- Prise en charge résidentielle dans des institutions
- Prise en charge résidentielle dans des familles d'accueil (placement de longue durée)

² Il s'agit d'un total de 161 bénéficiaires de prestations (année de naissance: de 1996 à 2002).

3. Bases légales et protection des données

Différentes bases juridiques réglementent le relevé, le traitement, la consultation et la transmission des données.

Au niveau fédéral, les textes législatifs suivants traitent de la saisie des données:

- Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338)
- Dispositions relatives à l'octroi de subventions d'exploitation de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341) et de son ordonnance d'application (OPPM; RS 341.1)

Au niveau cantonal, les textes législatifs suivants traitent de la saisie et de la communication de données:

- Loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (art. 15 LCPD; RSB 152.04)
- Loi du 1^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA; RSB 213.316)
- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'intérieur et de la justice (OO DIJ; RSB 152.221.131) dans sa teneur du 1^{er} janvier 2020
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (OO DSE; RSB 152.221.141) dans sa teneur du 1^{er} décembre 2018

Les bases légales précitées ainsi que les mandats du Conseil-exécutif du 12 août 2015 (ACE 931/2015) et du 4 juillet 2018 (ACE 769/2018) habilite l'Office des mineurs (OM) à procéder au relevé des données dans le cadre des prestations particulières d'encouragement et de protection. La banque de données en ligne et le traitement de données personnelles particulièrement dignes de protection sont contrôlés par le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données. Conformément aux dispositions cantonales relatives à la protection des données, la banque de données bernoise et les formulaires en ligne pour la saisie et la transmission des données garantissent un niveau de sécurité élevé.

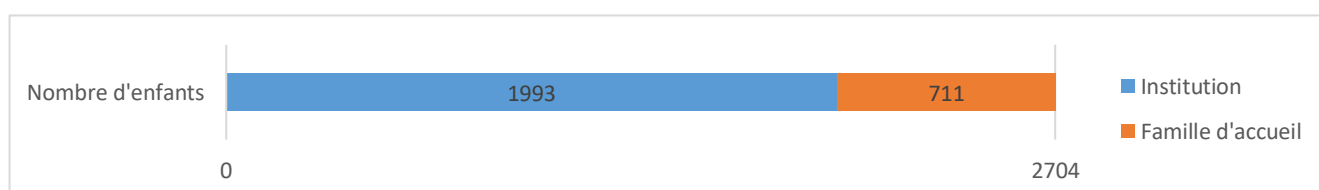
Deuxième partie: Placements de type résidentiel

4. Enfants placé·e·s durant l'année sous rapport

4.1 Nombre d'enfants placé·e·s durant l'année sous rapport

En 2021, un total de 2704 enfants et adolescent·e·s faisaient l'objet d'un placement dans le canton de Berne. Les bénéficiaires séjournèrent dans une institution résidentielle dans 1993 cas et dans une famille d'accueil dans les 711 restants.

Illustration 1: Nombre d'enfants placé·e·s selon le type d'hébergement



Sur tous les placements enregistrés dans le canton de Berne, 78,6 % concernent des enfants bernois·e·s (2125 enfants). Au total, les prestations résidentielles sont fournies pour des requérant·e·s d'asile ou des réfugié·e·s mineur·e·s non accompagné·e·s (RMNA/RéfMNA) dans 82 cas³. Comme les années précédentes (2020: 89; 2019: 104), ce nombre s'est infléchi. Par ailleurs, 579 enfants provenant d'un autre canton ou de l'étranger étaient placé·e·s dans le canton de Berne. Par rapport à l'année précédente, ce nombre a par contre augmenté (2020: 556).

Tableau 1: Nombre d'enfants ne venant pas du canton de Berne qui y font l'objet d'un placement

Canton	Nombre d'enfants	Canton	Nombre d'enfants
Argovie	67	Saint-Gall	10
Appenzell Rhodes-Extérieures	2	Schaffhouse	4
Bâle-Campagne	43	Schwyz	10
Bâle-Ville	40	Soleure	98
Fribourg	36	Tessin	1
Genève	9	Thurgovie	12
Glaris	2	Uri	4
Grisons	1	Valais	11
Jura	34	Vaud	4
Lucerne	49	Zoug	8
Neuchâtel	6	Zurich	90
Nidwald	9	Autre pays	28
Obwald	1	Total	579

4.2 Nombre de placements dans une institution et dans une famille d'accueil

En 2021, 2953 placements résidentiels ont été dénombrés. Ce total est supérieur à celui du nombre d'enfants. La différence s'explique par le fait que, dans certains cas, les mêmes enfants ont fait l'objet de plusieurs placements dans différentes institutions ou familles d'accueil au cours de l'année. Par rapport à l'année précédente, le nombre de ces enfants a augmenté (2020: 221). La plupart de ces enfants ont bénéficié de deux placements (200) tandis que 26 d'entre elles et eux ont été placé·e·s trois fois ou plus au cours de 2021.

En 2021, 2143 placements en institution et 810 placements dans une famille d'accueil ont été dénombrés dans le domaine résidentiel.

4.3 Placement extracantonal d'enfants bernois·e·s

Les données concernant les enfants bernois·e·s placé·e·s hors du canton sont extraites des décisions rendues par l'Office de liaison CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales) du canton de Berne, qui garantit le financement des coûts des mesures dans le cadre de la CIIS. Elles ne permettent pas de constater s'il y a réellement eu un recours aux prestations, ni sur quelle durée. Il est cependant raisonnable de penser que, dans la plupart des cas, une demande présentée à l'Office de liaison CIIS est suivie d'un placement de type résidentiel.

³ RMNA et RéfMNA dans une famille d'accueil ou dans une structure spéciale.

En 2021, 260 placements d'enfants bernois·e·s en dehors du canton ont été dénombrés (domaine résidentiel).

Pour 174 d'entre eux, le financement provient de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) et pour 35 autres de l'APEA, déduction faite de neuf doubles comptages (écoles financées par l'OPAH et logements financés par l'APEA). L'autorité pénale des mineurs a financé, quant à elle, 60 placements.

Le relevé au 31 décembre 2021 montre que plus de la moitié des placements concernés ont eu lieu dans les cantons de la Suisse du Nord-Ouest (Soleure, Argovie, Neuchâtel et Bâle-Ville).

Tableau 2: Placements hors du canton au jour de référence⁴

Canton	Nombre d'enfants	Canton	Nombre d'enfants
Argovie	26	Neuchâtel	21
Bâle-Campagne	6	Saint-Gall	5
Bâle-Ville	18	Soleure	73
Fribourg	7	Valais	6
Genève	1	Vaud	15
Jura	7	Zurich	15
Lucerne	7	Total	201

4.4 Taux de placement

Le taux de placement porte sur le nombre d'enfants du canton de Berne bénéficiant d'un placement résidentiel par rapport au groupe d'âge correspondant au sein de la population résidente. Il est établi au moyen d'une enquête portant sur un jour de référence (31 décembre 2021) et d'une comparaison avec les données statistiques disponibles pour le canton de Berne.

Au jour de référence, 1615 enfants bernois·e·s étaient placés·e·s dans le canton et 201 autres étaient accueilli·e·s dans des institutions extracantonales reconnues par la CIIS. Il n'existe pas d'indication sur les enfants vivant dans une famille d'accueil d'un autre canton, mais on peut imaginer que leur nombre est faible. Le taux de placement dans le canton de Berne s'élève à 10,05 ‰⁵. De 2018 à 2020, il n'a cessé d'augmenter. En 2021, il a fléchi de manière significative pour la première fois.

Tableau 3: Taux de placement, de 2018 à 2021

Année	Population résidente permanente du canton de Berne	Population résidente jusqu'à la 18 ^e année	Nombre d'enfants bernois·e·s placés·e·s au 31 décembre	Taux de placement (‰)
2018	1 034 977	176 742	1792	10,14 ‰
2019	1 039 474	178 063	1817	10,20 ‰
2020	1 043 132	179 150	1913	10,68 ‰
2021	1 047 111	180 640	1816	10,05 ‰

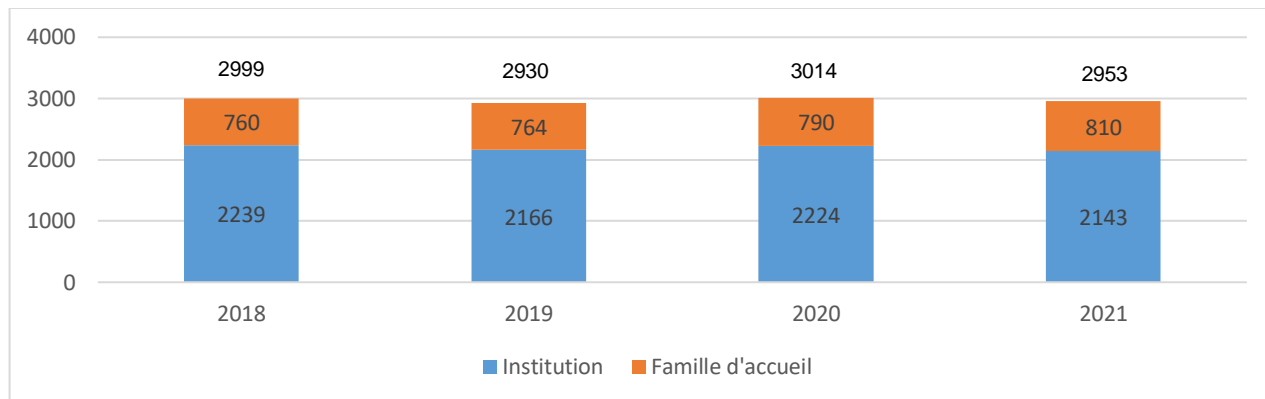
⁴ Parmi les 201 enfants, six reçoivent des prestations dans deux cantons. Cela explique la différence de six dans le calcul du nombre d'enfants par canton.

⁵ Calculé pour 2021 sur la base des données provisoires de l'Office fédéral de la statistique relatives à la population résidente. Les chiffres définitifs sont publiés à la fin du mois d'avril 2022.

4.5 Évolution de 2018 à 2021

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de placements de type résidentiel a reculé en 2021. Considérés sur quatre ans, les chiffres concernant les institutions sont relativement stables, tandis que les placements dans des familles d'accueil ont augmenté, passant de 760 à 810.

Illustration 2: Évolution du nombre de placements de type résidentiel, de 2018 à 2021



Le nombre d'enfants dont le domicile se trouve dans un autre canton que celui de Berne n'a guère varié de 2018 à 2021. Durant la même période, le nombre d'enfants bernois placés dans le canton a fluctué dans une fourchette allant de 2100 à 2200.

Illustration 3: Évolution du nombre d'enfants placés dans le canton de Berne, de 2018 à 2021

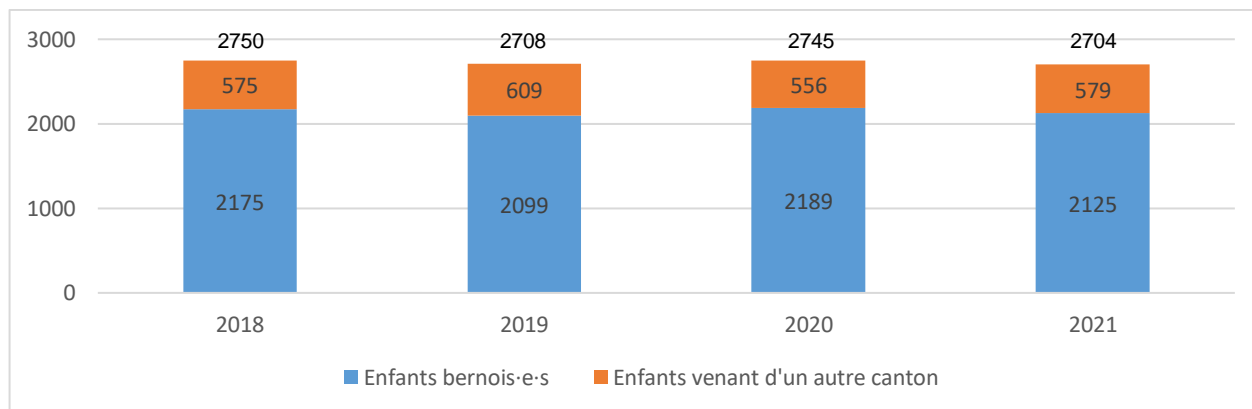
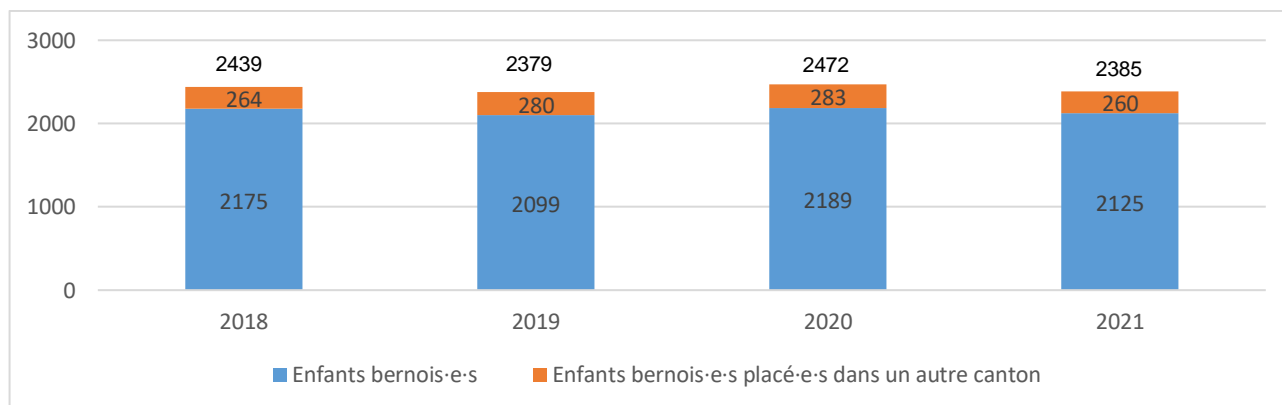


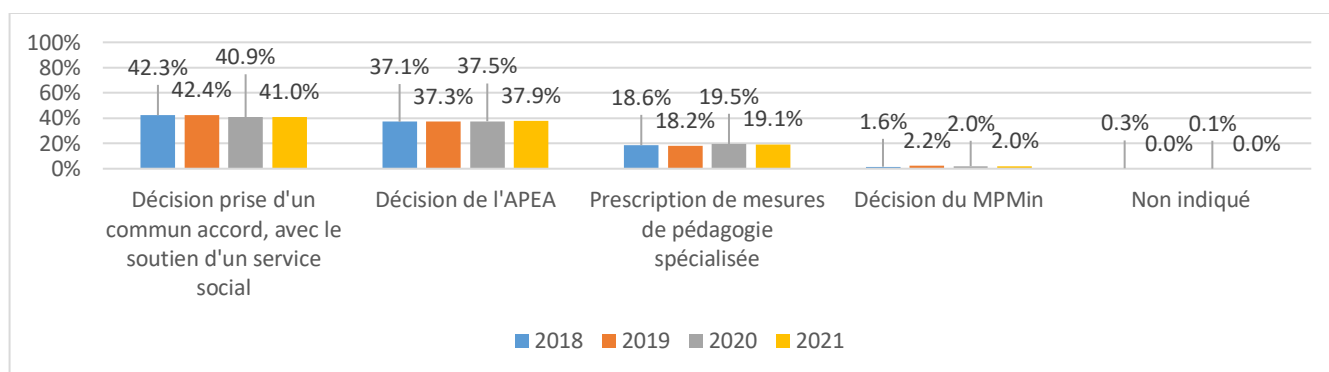
Illustration 4: Évolution du nombre d'enfants bernois placés dans le canton de Berne ou dans un autre canton, de 2018 à 2021



4.6 Motifs de placement, de 2018 à 2021

Entre 2018 et 2021, relativement peu de changements sont constatés dans les motifs à l'origine de prestations de type résidentiel. Au cours de ces quatre années, la majorité des placements a été décidée d'un commun accord, avec le soutien d'un service social. Dans l'ordre décroissant, on trouve ensuite les placements qui ont été décidés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (37,9 %). Près d'un cinquième des placements résultent d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée. Ces quatre dernières années, le Ministère public des mineurs a très peu ordonné de placements de type résidentiel.

Illustration 5: Motifs de placement, de 2018 à 2021



5. Institutions résidentielles

Durant l'année, deux institutions résidentielles⁶ qui n'avaient pas été prises en compte jusque-là ont été intégrées dans la base de données, tandis qu'une autre en a été retirée⁷. Fin 2021, le canton de Berne comptait ainsi un total de 94 structures résidentielles pour enfants et adolescent-e-s. Parmi elles, 46 relèvent de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) et onze sont reconnues par l'Office fédéral de la justice.

En outre, il convient de mentionner deux institutions (la Station d'observation pour adolescents de Bolligen et le réseau d'aide à la jeunesse Intégration), qui proposent une offre hautement spécialisée, interdisciplinaire, et un encadrement individualisé. Les données des personnes concernées sont comprises dans celles qui ont trait aux institutions résidentielles d'une part et aux familles d'accueil d'autre part.

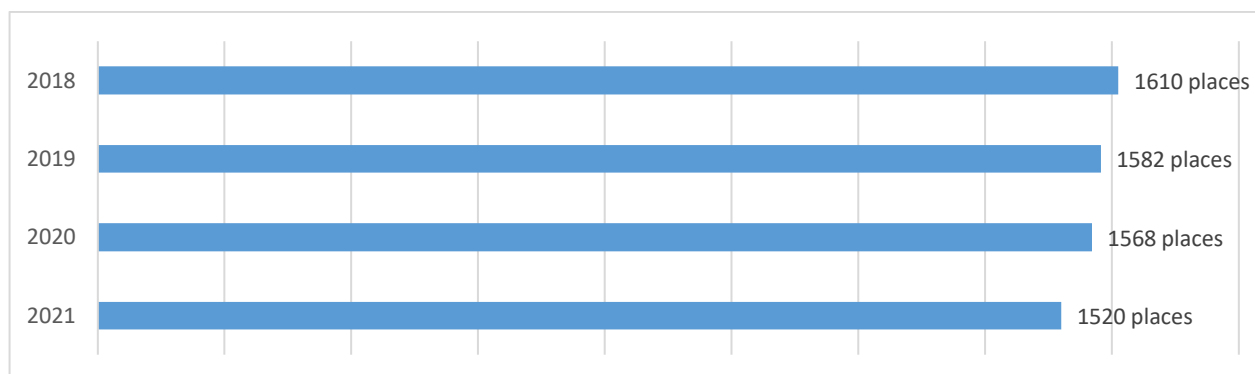
⁶ La Pimpinière, Le Passage.

⁷ Grande famille socio-pédagogique Chavah.

5.1 Total des places

En 2021, le canton de Berne disposait de 1520 places autorisées. Comme les années précédentes, ce nombre diminue.

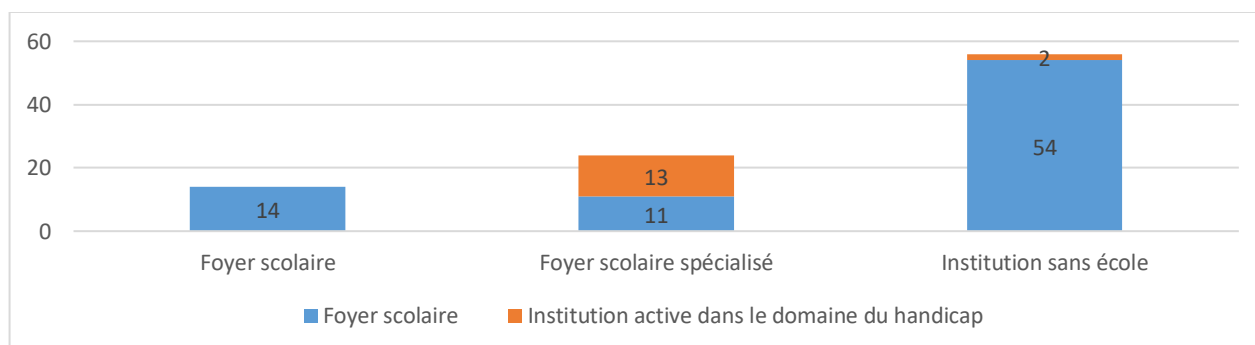
Illustration 6: Évolution du nombre de places autorisées, de 2018 à 2021



5.2 Foyers scolaires, foyers scolaires spécialisés, institutions sans école

Actuellement, le canton de Berne dispose de 14 foyers scolaires, 24 foyers scolaires spécialisés et 56 institutions sans école. Parmi les quinze institutions principalement dédiées aux enfants et adolescent-e-s en situation de handicap⁸, treize disposent d'une école spécialisée. Les onze autres foyers scolaires spécialisés ciblent avant tout les enfants et les jeunes pour lesquel-le-s il existe une indication sociale. Deux institutions actives dans le domaine du handicap ne disposent pas d'école spécialisée.

Illustration 7: Nombre d'institutions par type



5.3 Occupation moyenne par type d'institution

L'occupation moyenne a été calculée sur la base de 74 institutions, disposant de 1320 places au total. À la suite des préparatifs à l'introduction de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), de nombreux changements ont déjà été perceptibles au cours de l'année sous rapport concernant d'une part la nouvelle orientation de certaines institutions et d'autre

⁸ Il s'agit des institutions suivantes: Alter École, école pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants de Zollikofen, Ein Haus für Kinder, La Pimpinière, fondation Nathalie, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, fondation Salome Brunner, foyers scolaires et d'habitation de Rossfeld, foyer scolaire spécialisé Mätteli, fondation Aarhus, fondation Lerchenbühl, fondation Sunneschyn Meiringen, foyer spécialisé Sunneschyn Steffisburg, foyer spécialisé Weissenheim Berne, C.D.N de la fondation Wildermeth de Bienne.

part le nombre de places. Certaines institutions ont dû être exclues afin que le calcul du taux d'occupation pour l'année sous rapport soit précis⁹. De plus, pour huit institutions¹⁰, le taux moyen d'occupation est calculé en fonction du nombre de personnes mineures effectivement placées. Il s'agit en l'espèce d'institutions proposant des prestations à la fois à des adolescent·e·s et à de jeunes adultes, ou alors ouvertes à des enfants n'ayant pas de besoin particulier d'encouragement et de protection (pour lequel·le·s il n'existe donc pas d'indication) et dont l'encadrement est entièrement à la charge des parents. Ainsi, les résultats ne sont pas faussés par les chiffres concernant les jeunes adultes et les enfants pour qui les parents assument l'intégralité des coûts.

L'analyse du taux moyen d'occupation par catégorie (foyer scolaire spécialisé¹¹, foyer scolaire¹² et institution sans école) montre que les foyers scolaires spécialisés sont particulièrement occupés, à 123,8 % en moyenne. L'importance de cette valeur s'explique par le fait que les enfants séjournent à temps partiel dans différents foyers scolaires spécialisés; une place est donc occupée par plusieurs enfants. Le taux moyen des institutions sans école est de 100 % (2020: 100 %). Les foyers scolaires présentent quant à eux une valeur inférieure, de 95,5 %.

Tableau 4: Taux moyen d'occupation des institutions avec ou sans école

Institution	Nombre	Taux moyen d'occupation
Foyers scolaires spécialisés	22	123,8 %
Foyers scolaires	11	95,5 %
Institutions sans école	41	100 %
Taux moyen d'occupation de toutes les institutions	74	106,4 %

5.4 Particularités de l'année sous rapport

5.4.1 Placement selon le sexe et le canton de domicile

Au cours de l'année sous rapport, 2143 placements en institution ont été dénombrés dans le canton de Berne: 44,4 % (951) des enfants placé·e·s sont de sexe féminin et 55,6 % (1192), de sexe masculin. Depuis le début des relevés, en 2015, et jusqu'en 2021, la répartition des sexes tend à s'équilibrer davantage au sein des institutions résidentielles. Durant ces sept dernières années, la part des enfants de sexe féminin a augmenté, passant de 40 à 44 %.

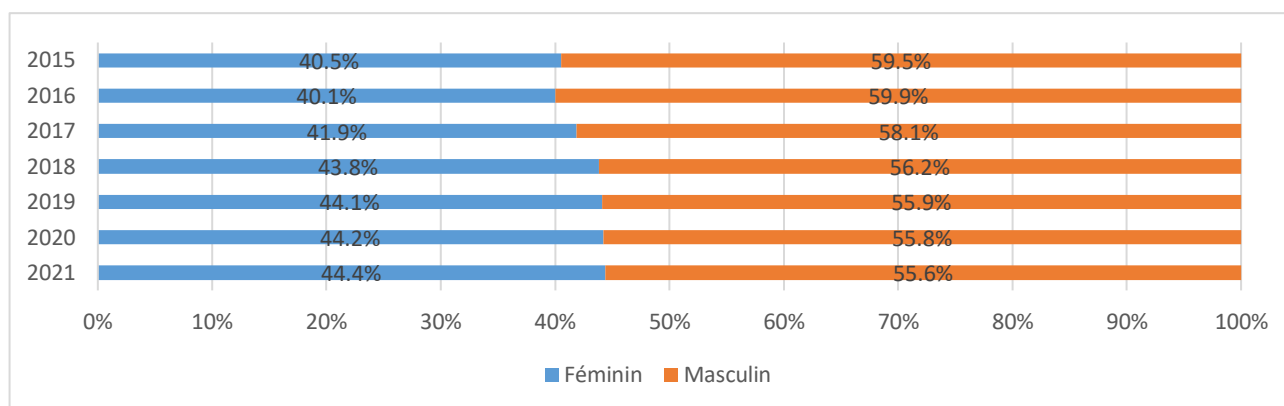
⁹ Institutions qui envisagent une fermeture ou qui ne prévoient plus aucune admission en 2020 (Chinderhus Chline Prinz, Chinderhus Teddybär, grande famille Bögli, grande famille Kuanja, Heilpädagogische Lebensgemeinschaft Gnägi, Huus Kunterbunt, maison des enfants à Spiez, Kleininstitution Alp, Lebensgemeinschaft Riedo, Sozialpädagogische Wohngruppe Lindenacker, Sozialpädagogische Angebote Traube Tschugg, grande famille socio-pédagogique Chavah, grande famille socio-pédagogique Mäc Gartner, Sozialpädagogische Pflegefamilie Jäggli-Hubacher). Institutions disposant de places d'urgence (Chinderhuus «Ebnit», PASSAGGIO). Institutions qui ont un taux moyen d'occupation particulier en raison de l'éventail de leur offre (Aide aux familles Schoio, foyer scolaire spécialisé Mätteli, fondation Aarhus, La Pimpinière). Ces institutions ont toutes été exclues du calcul du taux moyen d'occupation.

¹⁰ Das HAUS, École d'Humanité, HPWS Nils Holgersson, Institut Beatenberg, Foyer d'éducation Lory, La MAISON du midi, Fondation Viktoria à Richigen, Wohn- und Arbeitsgemeinschaft Schüpfenried.

¹¹ Un foyer scolaire spécialisé dispose de deux autorisations: une autorisation d'exploiter un foyer et une autorisation d'enseignement spécialisé conformément à l'article 7 de l'ordonnance sur les mesures de pédagogie spécialisée (ordonnance sur la pédagogie spécialisée, OPSpéc; RSB 432.281).

¹² Un foyer scolaire dispose d'une autorisation d'exploiter un foyer et d'une autorisation délivrée par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour exploiter une école privée, mais pas d'une autorisation d'enseignement spécialisé.

Illustration 8: Évolution de la répartition des sexes, de 2015 à 2021



S'agissant du domicile des enfants, il se trouvait dans le canton de Berne dans plus de trois quarts des cas (77,6 %, 1664), tandis que la proportion des cas où il se situait dans un autre canton ou à l'étranger était respectivement de 22,2 % (476) et de 0,1 % (3).

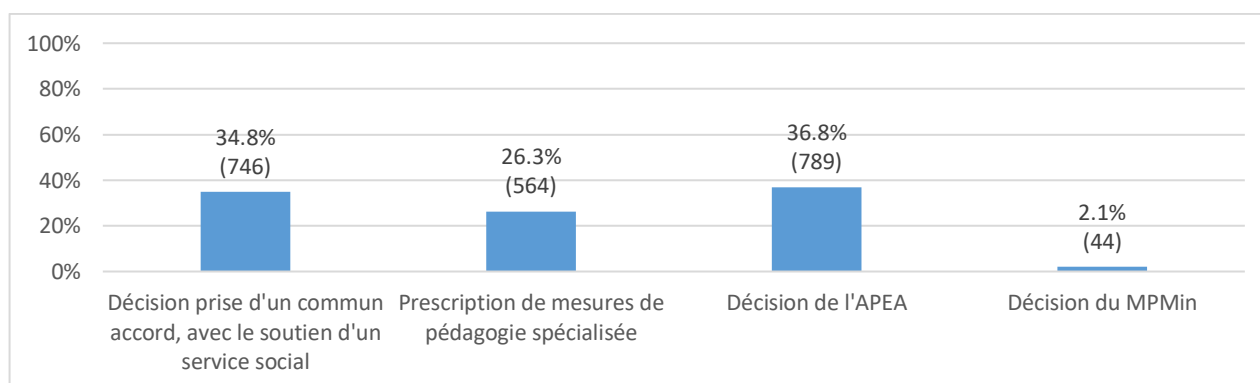
Tableau 5: Placements en institution selon le domicile

Domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	1664	77,6 %
Autre canton	476	22,2 %
Autre pays	3	0,1 %
Total	2143	100 %

5.4.2 Prise en charge en institution selon le motif du placement

La plupart des placements en institution a été décidée d'un commun accord: quelque 35 % (746), avec le consentement des personnes détentrices de l'autorité parentale et le soutien d'un service social, et 26,3 % (564), avec la prescription de mesures de pédagogie spécialisée. Une décision de l'APEA est à l'origine de 36,8 % (789) des placements. Enfin, 2,1 % (44) des prises en charge ont été ordonnées par un jugement de l'autorité pénale des mineurs.

Illustration 9: Prise en charge en institution selon le motif du placement

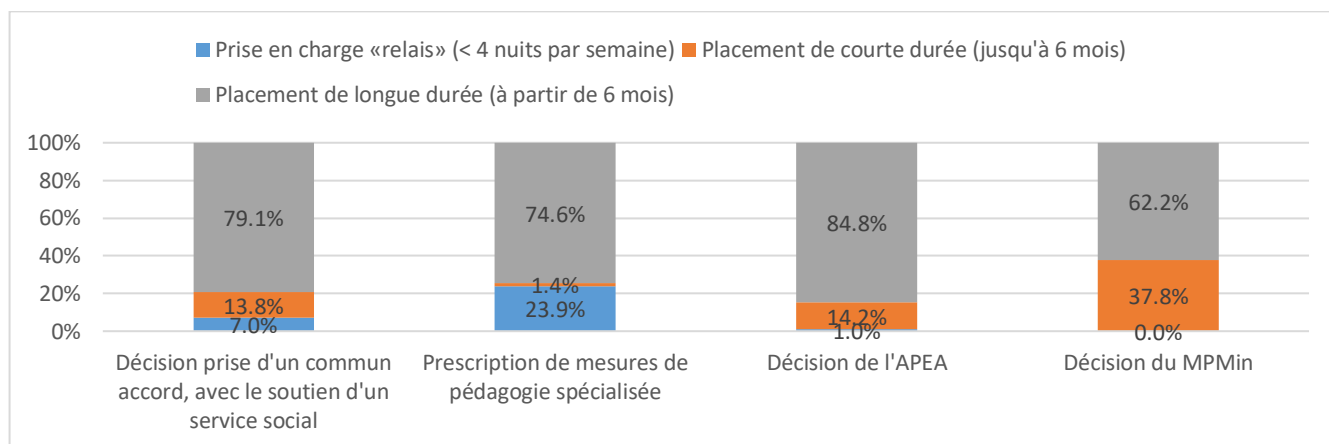


5.4.3 Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement

Près de trois quarts des placements en institution (73,7 %) étaient planifiés comme prises en charge de longue durée, c'est-à-dire de six mois ou plus, alors que 10,1 % étaient de courte durée et 8,8 % correspondaient à des prises en charge «relais» (moins de quatre nuits par semaine). Au total, 126 interventions de crise et placements d'urgence ont été recensés. Ce nombre a diminué par rapport à l'année précédente (2020: 174).

Les placements relevant d'une décision de l'APEA sont de longue durée dans 84,8 % des cas. Quant aux placements de courte durée, ils sont principalement dus à une décision du Ministère public des mineurs (à 37,8 %). Les prises en charge «relais» se basent presque uniquement sur une prescription de mesures de pédagogie spécialisée (23,9 % des mesures de ce type).

Illustration 10: Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement

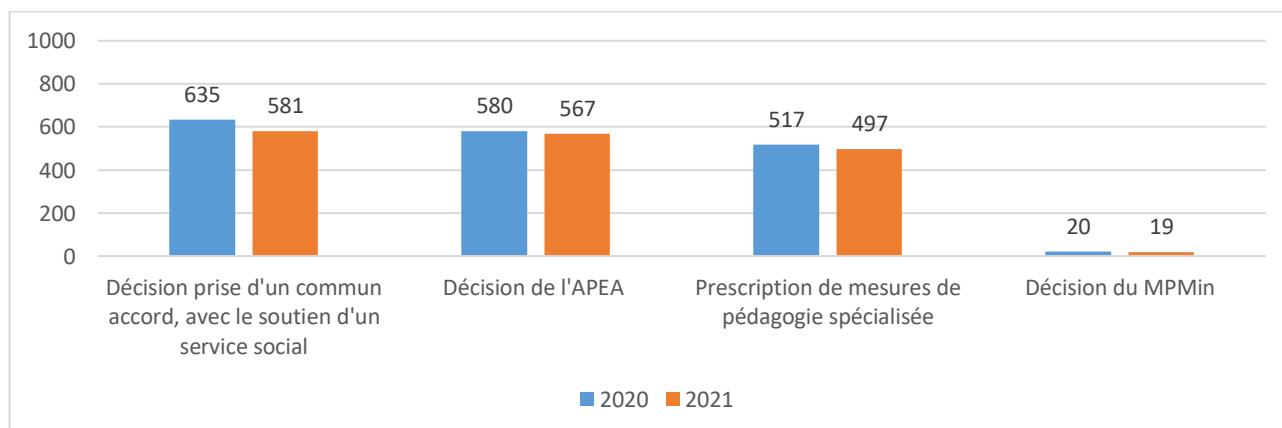


5.4.4 Placements d'enfants bernois·e·s

Les placements d'enfants dont le domicile se trouve dans le canton de Berne ont connu une diminution par rapport à l'année précédente. De 1752, en 2020, le nombre de prises en charge dans des institutions résidentielles concernant ces enfants a reculé à 1664 lors de l'année sous rapport.

Cette diminution concerne dans la même mesure tous les motifs de placement.

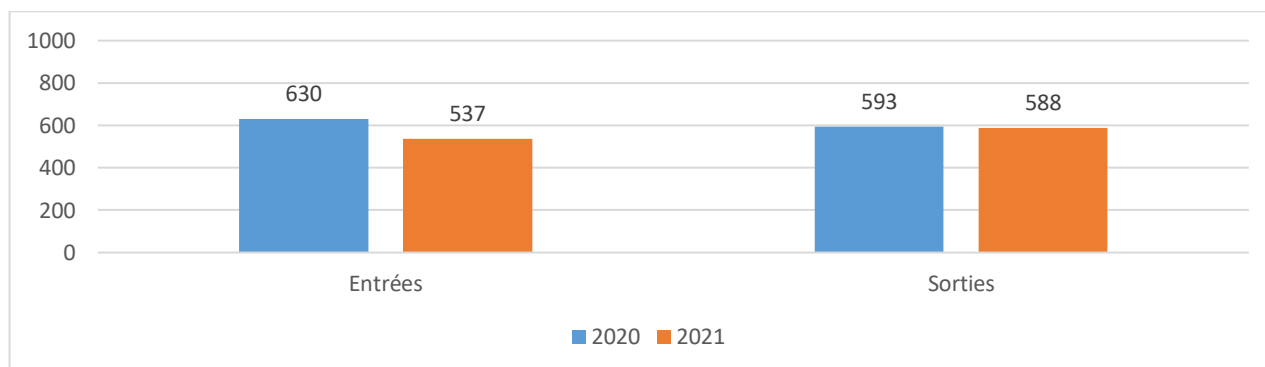
Illustration 11: Enfants bernois·e·s en institution selon le motif du placement en 2020 et 2021



En 2021, le nombre d'interventions de crise et de placements d'urgence s'est réduit de 160 à 110. Les entrées et sorties d'enfants bernois·e·s sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente tandis que la durée moyenne des séjours s'est prolongée. En 2021, 537 entrées dans une institution ont été recensées et 35 enfants ont été placé·e·s au moins deux fois. En 2020, 630 enfants ayant leur domicile dans le canton de Berne avaient fait l'objet d'un placement résidentiel pour la première fois et 43 enfants avaient été placé·e·s au moins deux fois.

Par ailleurs, 588 séjours en institution ont pris fin au cours de l'année sous rapport, contre 593 en 2020. La durée moyenne de séjour était de deux ans, alors qu'en 2020 elle se portait à 1,7 an.

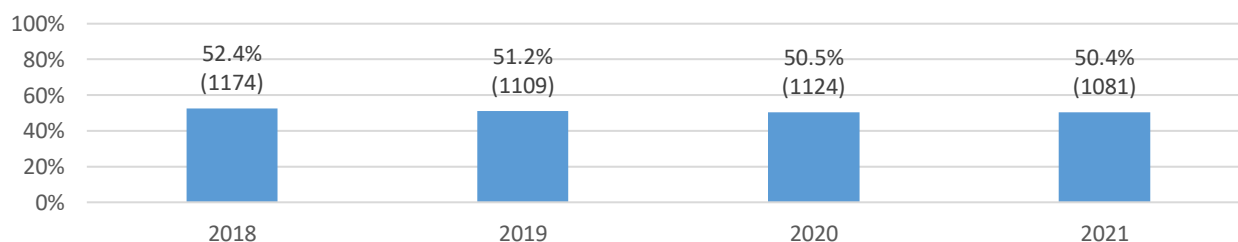
Illustration 12: Entrées et sorties d'enfants bernois·e·s, en 2020 et 2021



5.4.5 Fréquentation de l'école intégrée des foyers scolaires (spécialisés) et motif du placement

Parmi les 2143 placements en institution, en 2021, 1081 (50,4 %) sont caractérisés par la fréquentation de l'école intégrée. Ce taux est resté relativement stable entre 2018 et 2021 et se situe entre 50 et 52 % environ.

Illustration 13: Évolution de la fréquentation de l'école intégrée à l'institution, de 2018 à 2021



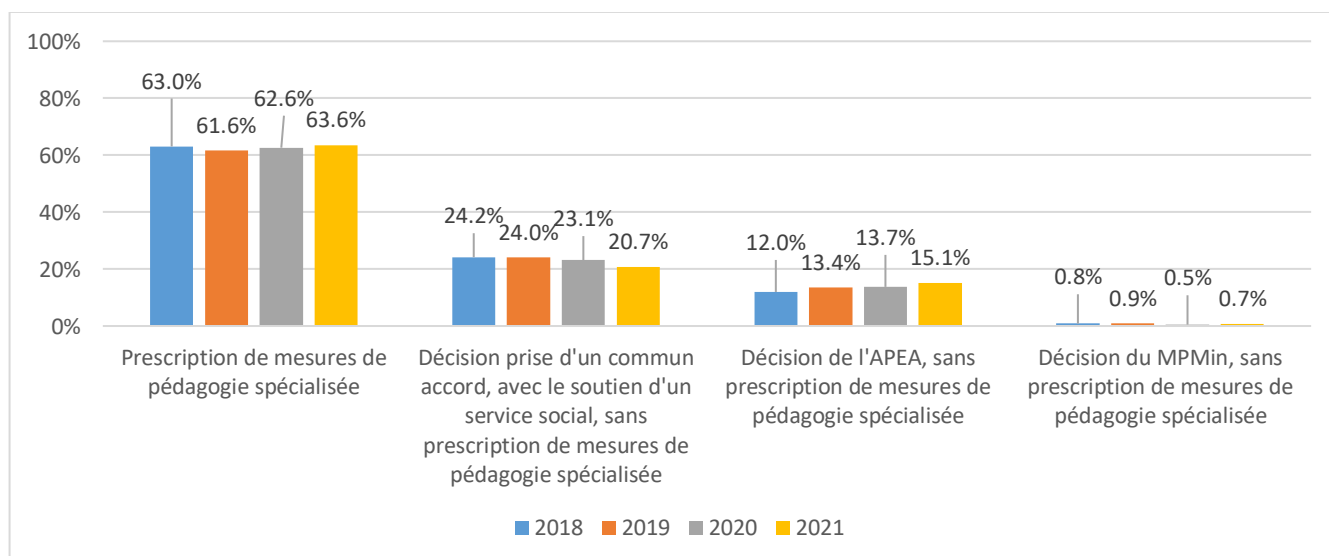
La répartition selon le domicile montre que 763 enfants fréquentant l'école intégrée venaient du canton de Berne, contre 318 qui venaient d'ailleurs. En 2021, 278 enfants domicilié·e·s dans le canton de Berne ne faisant pas l'objet d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée ont fréquenté l'école intégrée d'une institution, tout comme 249 enfants en provenance d'un autre canton.

Tableau 6: Motifs du placement d'enfants venant du canton de Berne et d'ailleurs fréquentant une école intégrée

Motif du placement	Enfants bernois·e·s (N= 763)		Enfants domicilié·e·s hors du canton de Berne (N= 318)	
	%	N	%	N
Prescription de mesures de pédagogie spécialisée	17,4 %	N= 133	0,3 %	N= 1
Prescription de mesures de pédagogie spécialisée (décision prise d'un commun accord ou décision de l'APEA)	46,1 %	N= 352	21,4 %	N= 68
Décision prise d'un commun accord avec le soutien d'un service social sans prescription de mesures de pédagogie spécialisée	20,7 %	N= 158	37,7 %	N= 120
Décision de l'APEA sans prescription de mesures de pédagogie spécialisée	15,1 %	N= 115	37,7 %	N= 120
Décision du MPMIn sans prescription de mesures de pédagogie spécialisée	0,7 %	N= 5	2,8 %	N= 9

Entre 2018 et 2021, les motifs du placement en institution des enfants bernois·e·s fréquentant une école intégrée ont légèrement évolué. Durant cette période, la majorité des enfants concerné·e·s bénéficiait d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée. Pour la période allant de 2018 à 2021, la part des enfants bernois·e·s dont le placement relevait d'une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, a diminué, passant de 24,2 à 20,7 %. À l'inverse, la part concernée par une décision de l'APEA a légèrement augmenté.

Illustration 14: Enfants bernois·e·s fréquentant une école intégrée selon le motif du placement, de 2018 à 2021



5.4.6 Nombre et fréquentation des places en milieu fermé et motif du placement

En 2021, dans le canton de Berne, deux institutions¹³ proposaient 49 places en milieu fermé¹⁴ et trois places d'urgence en milieu fermé à des adolescent·e·s. Parmi ces 49 places, 35 sont destinées à des adolescentes et quatorze à des adolescents.

¹³ Fondation Viktoria à Richigen et Foyer d'éducation Lory.

¹⁴ Places en milieu fermé ou semi-ouvert.

Selon les chiffres de la fréquentation effective de 2021, sur les 139 personnes placées en milieu fermé, 51 (36,7 %) venaient du canton de Berne et 88 (63,3 %) d'un autre canton.

Tableau 7: Placements en milieu fermé selon le canton de domicile

Canton de domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	51	36,7 %
Autre canton	88	63,3 %
Total	139	100 %

Le taux moyen d'occupation des places en milieu fermé dans le canton de Berne, sans les places d'intervention de crise, s'élève à 88,6 %.

Tableau 8: Taux moyen d'occupation des places en milieu fermé

Institution	Nombre	Taux moyen d'occupation
Places en milieu (semi-)fermé	49	88,6 %
Places d'intervention de crise en milieu fermé	3	40,1 %

En outre, le nombre de placements sur décision de l'APEA est élevé par rapport aux placements ordonnés par l'autorité pénale des mineurs: 84,9 % (118) pour les premiers contre 15,1 % (21) pour les seconds.

5.5 Entrées enregistrées durant l'année sous rapport selon le canton de domicile, le sexe et l'âge

En 2021, 740 entrées en institution ont été enregistrées dans le canton de Berne, dont celles de 44 enfants qui ont fait l'objet d'au moins deux placements au cours de l'année. Dans 72,6 % des cas (537), les enfants venaient du canton de Berne, tandis que le domicile de 27,3 % des enfants (202) se situait dans un autre canton.

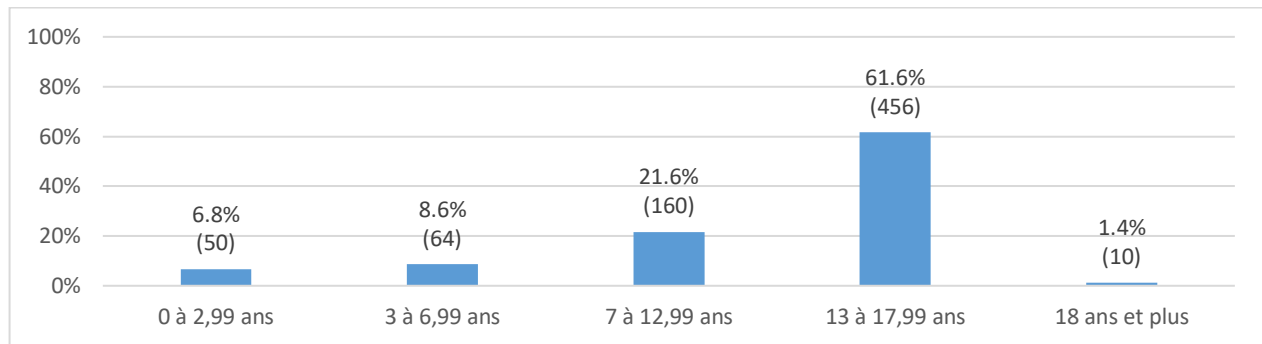
Tableau 9: Entrées en institution selon le domicile

Domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	537	72,6 %
Autre canton	202	27,3 %
Autre pays	1	0,1 %
Total	740	100,0 %

Durant l'année sous rapport, 48,6 % (306) des enfants nouvellement placé-e-s étaient de sexe féminin et 51,4 % (380) de sexe masculin.

Pour 61,6 % (456) des placements, l'âge d'entrée se situait entre 13 et 17,99 ans, tandis que ce dernier allait de 7 à 12,99 ans dans 21,6 % (160) des cas. Seuls 15,4 % (114) des enfants avaient moins de 7 ans. L'âge moyen d'entrée était de 12,6 ans.

Illustration 15: Entrées selon l'âge, en pourcentage

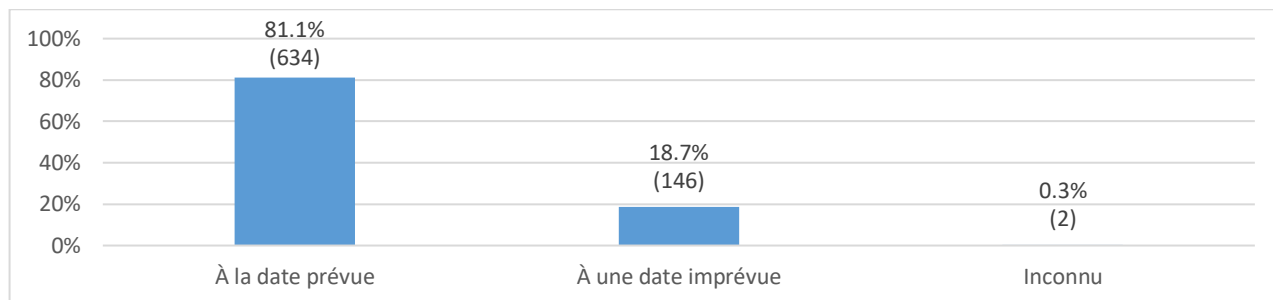


5.6 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport

5.6.1 Évaluation et solution subséquente

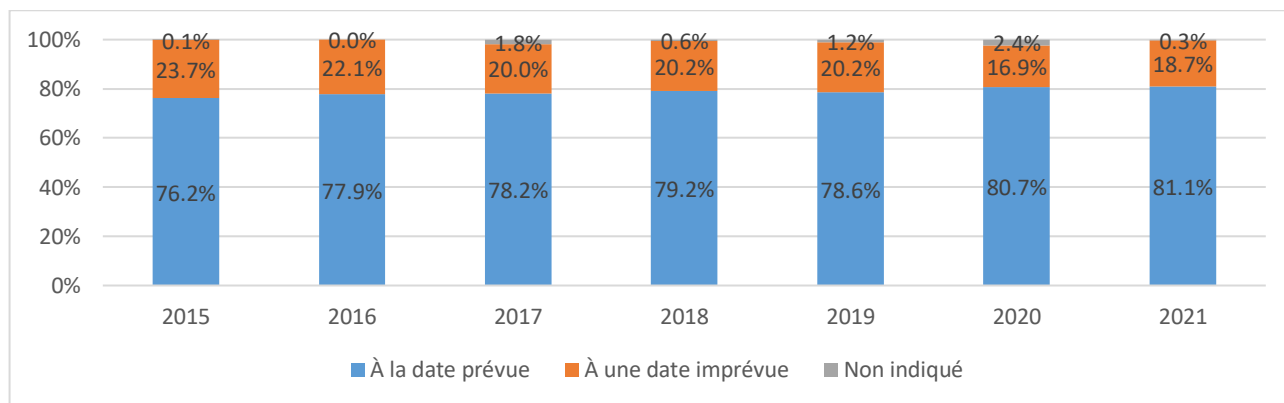
En 2021, 782 séjours en institution ont pris fin au total, dont 81,1 % (634) à la date prévue, contre 18,7 % (146) à une date imprévue. Aucune indication n'a été fournie à cet égard dans deux cas.

Illustration 16: Fin du placement



L'évolution de la fin des prestations de 2015 à 2019 montre que la part des placements ayant pris fin à une date imprévue était comprise dans une fourchette allant de 20 à 24 %. En Suisse, plus de 20 % des placements résidentiels ne se terminent pas à la date prévue¹⁵. Depuis 2020, la situation est moins récurrente et ne concerne plus que 18,7 % des placements en 2021.

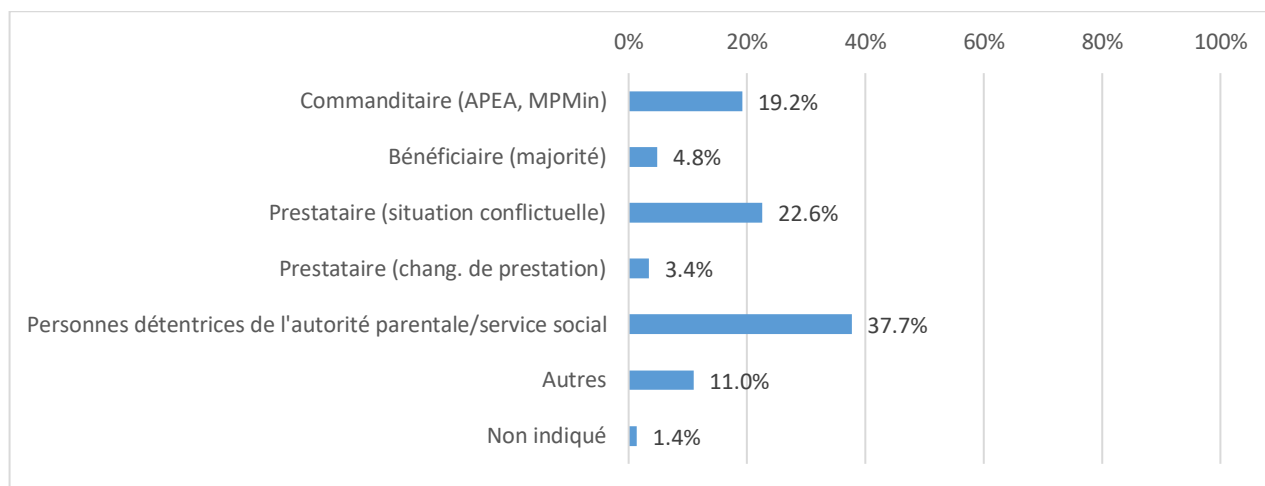
Illustration 17: Évolution de la fin des placements, de 2015 à 2021



¹⁵ Schmid, Marc; Dölitzsch, Claudia; Pérez, Tania; Jenkel, Nils; Schmeck, Klaus; Kölch, Michael et Jörg M. Fegert (2014). «Welche Faktoren beeinflussen Abbrüche in der Heimerziehung – welche Bedeutung haben limitierte prosoziale Fertigkeiten?» In: *Kindheit und Entwicklung*, 23 (3), p. 161-173.

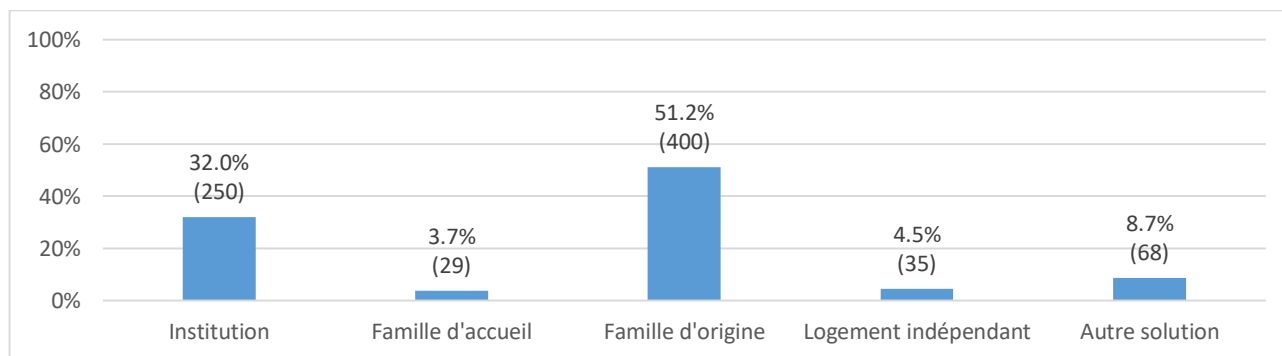
Les sorties d'une institution à une date imprévue sont majoritairement dues aux personnes détentrices de l'autorité parentale et au service social (37,7 %). Dans 22,6 % des cas, ce sont les prestataires qui mettent fin au séjour en raison d'une situation conflictuelle. Pour près d'un cinquième des cas (19,2 %), l'interruption des prestations est ordonnée par les commanditaires, c'est-à-dire l'APEA ou le Ministère public des mineurs. Il est rare que la ou le bénéficiaire soit à l'origine de l'interruption (4,8 %).

Illustration 18: Origine de l'interruption une date imprévue



Après leur sortie, 51,2 % (400) des enfants et des adolescent-e-s sont retourné-e-s dans leur famille d'origine. Moins d'un tiers (32 %, 250) a changé d'institution. Les enfants ont, dans 3,7 % (29) des cas, été placé-e-s dans une famille d'accueil et, dans 4,5 % (35) des cas, bénéficié d'un logement indépendant. Les autres sorties ont été classées dans la catégorie «autre solution» (sans précision).

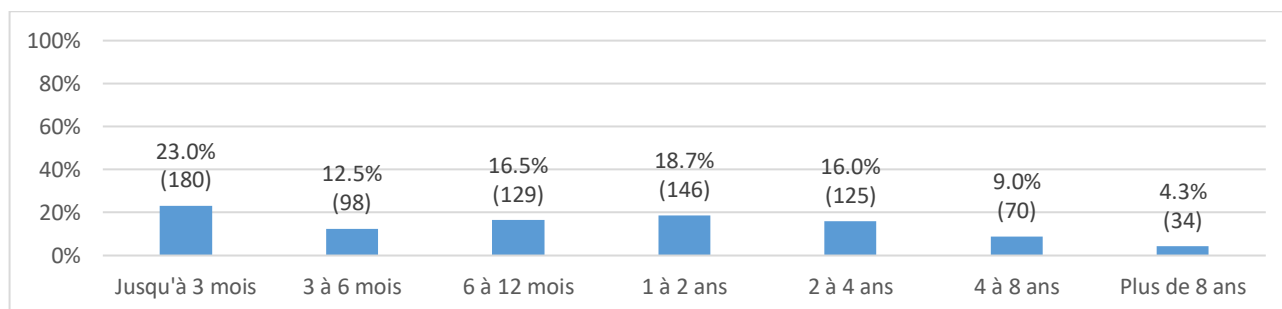
Illustration 19: Solution subséquente (à la sortie d'une institution)



5.6.2 Durée des placements en institution ayant pris fin

La durée des séjours en institution ayant pris fin au cours de l'année sous rapport est très variable. Elle est inférieure à un an pour 52 % des placements (407), tandis qu'un tiers d'entre eux ont duré entre un et quatre ans (34,7 %, 271). Seuls 13,3 % des enfants (104) ont passé plus de quatre ans dans une institution. La durée moyenne du séjour est de 1,9 an.

Illustration 20: Durée des placements en institution ayant pris fin



6. Familles d'accueil

6.1 Placements dans une famille d'accueil selon le domicile et le lien de parenté

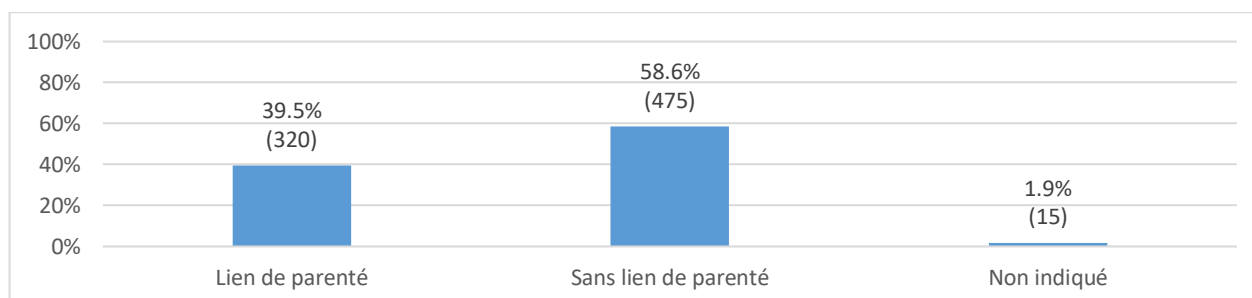
En 2021, 810 placements concernaient une famille d'accueil au bénéfice d'une autorisation dans le canton de Berne. Sont uniquement considérés les placements de longue durée, et non les prises en charge lors d'une intervention de crise ou durant la semaine. Les enfants ayant bénéficié d'un placement avaient leur domicile dans le canton de Berne à raison de 82,2 % (666), 14,6 % (118) venaient d'un autre canton et 3,2 % (26) de l'étranger.

Tableau 10: Nombre de placements selon le domicile

Domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	666	82,2 %
Autre canton	118	14,6 %
Autre pays	26	3,2 %
Total	810	100,0 %

Dans 58,6 % (475) des placements, les enfants n'avaient aucun lien de parenté avec la famille qui les accueillait. Sur les 810 placements, 39,5 % (320) avaient lieu chez un membre de la famille de l'enfant. Il n'existe aucune indication à cet égard dans 1,9 % des cas (15).

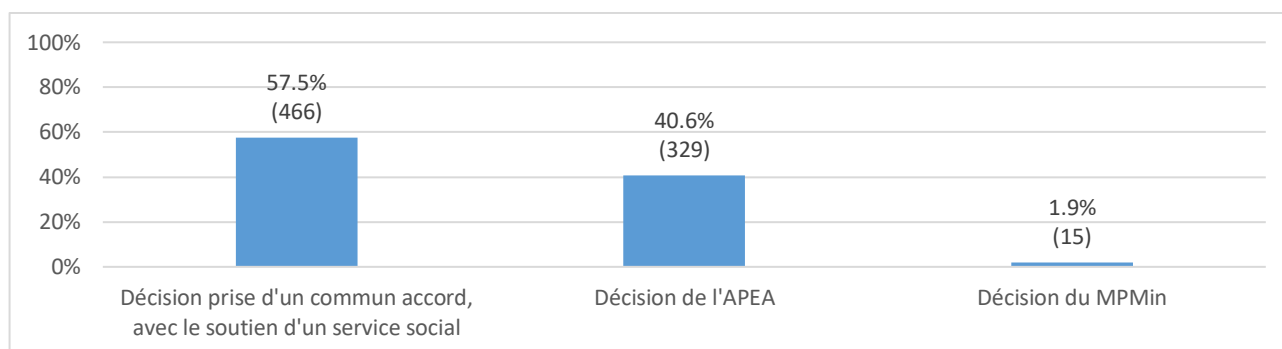
Illustration 21: Lien avec la famille d'accueil



6.2 Placements dans une famille d'accueil selon le sexe et le motif

Les familles ont accueilli des enfants de sexe féminin dans 43,3 % des cas (351), et de sexe masculin dans 56,7 % des placements (475). Plus de la moitié des placements chez des parents nourriciers (57,5 %, 466) repose sur une décision prise d'un commun accord avec le consentement des personnes détentrices de l'autorité parentale et le soutien d'un service social. Deux cinquièmes (40,6 %, 329) d'entre eux sont dus à une décision de l'APEA et 1,9 pour cent (15) a suivi un jugement rendu par l'autorité pénale des mineurs.

Illustration 22: Placement dans une famille d'accueil selon le motif



6.3 Nouveaux placements durant l'année sous rapport selon le domicile, le sexe et l'âge

En 2021, 138 nouveaux placements de longue durée ont été enregistrés dans le canton de Berne. Les enfants avaient leur domicile à raison de 74,6 % (103) dans le canton de Berne et à raison de 22,5 % (31) dans un autre canton, tandis que le domicile de 2,9 % d'entre elles et eux (4) se trouvait à l'étranger.

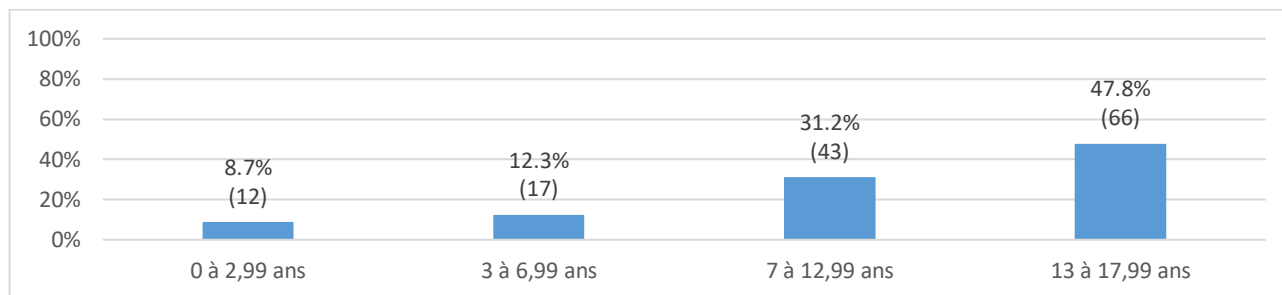
Tableau 11: Nouveaux placements selon le domicile

Domicile	Nombre	Pourcentage
Canton de Berne	103	74,6 %
Autre canton	31	22,5 %
Autre pays	4	2,9 %
Total	138	100 %

En 2021, 41,3 % (57) des enfants ayant intégré une famille d'accueil étaient de sexe féminin et 58,7 % (81) de sexe masculin.

L'âge au début de l'accueil se situe entre 13 et 17,99 ans pour 47,8 % (66) des placements, entre 7 et 12,99 ans pour 31,2 % (43) d'entre eux, tandis que 21 % (29) des enfants avaient moins de 6,99 ans. L'âge moyen au début du placement était de 11,4 ans.

Illustration 23: Âge au moment du placement dans une famille d'accueil

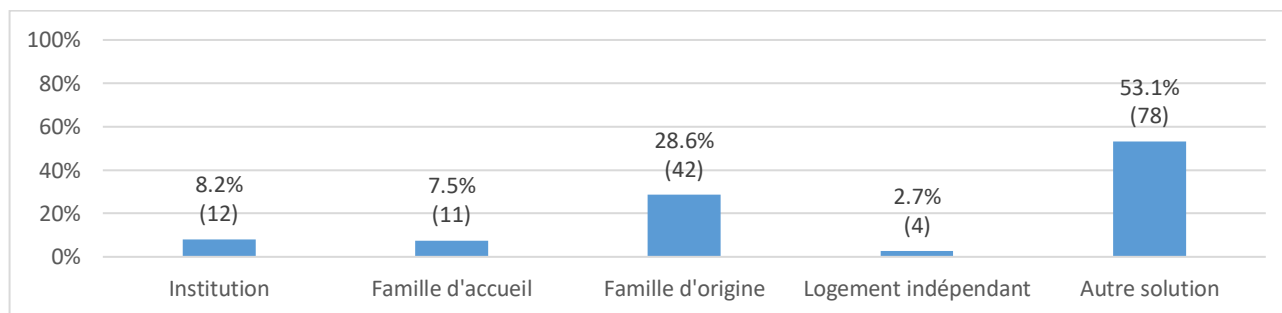


6.4 Placements dans une famille d'accueil ayant pris fin au cours de l'année sous rapport

6.4.1 Évaluation et solution subséquente

En 2021, 147 placements ont pris fin, après quoi 28,6 % (42) des enfants ont retrouvé le foyer de leur famille d'origine et 7,5 % (11) ont changé de parents nourriciers. D'autres enfants ont intégré une institution (8,2 %, 12), tandis que 2,7 % (4) des adolescent·e·s ont commencé à vivre dans un logement indépendant. Dans plus de la moitié des cas (53,1 %, 78), la solution subséquente n'appartient pas aux catégories préalablement citées. La catégorie «autre solution» concerne les jeunes adultes qui ont atteint leur majorité au cours de l'année et dont le rapport de placement a pris fin pour cette raison. Ces adultes continuent de vivre chez les mêmes parents nourriciers mais formellement, leur placement est considéré comme ayant pris fin.

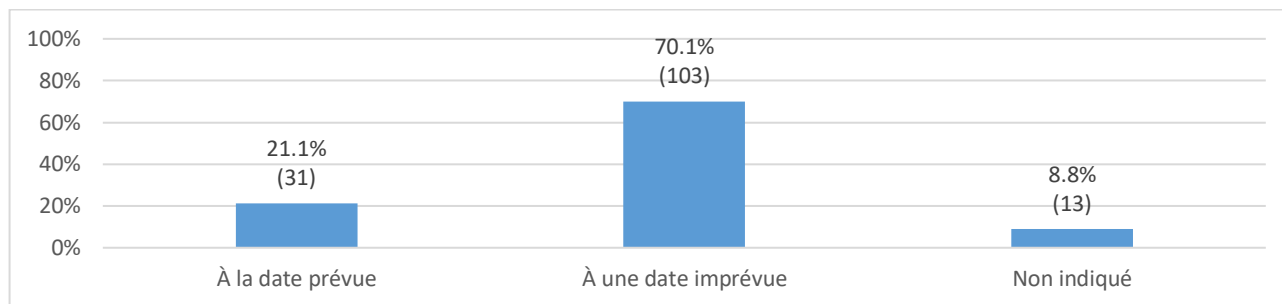
Illustration 24: Solution subséquente (au terme du placement dans une famille d'accueil)



Il convient de noter que 21,1 % (31) des placements ont pris fin à la date prévue et 70,1 % (103) à une date imprévue.

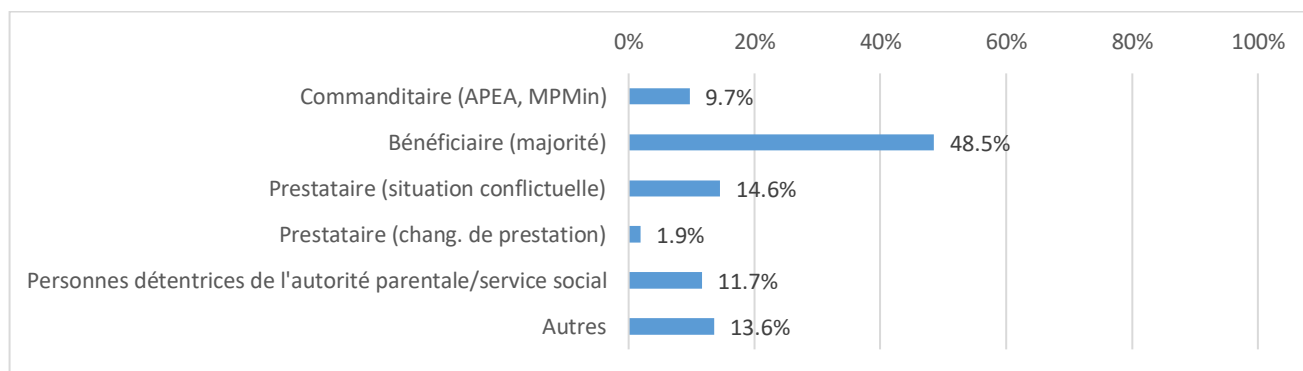
Les jeunes adultes ayant atteint leur majorité en 2021 et continuant de vivre dans une famille d'accueil sont également comptabilisé·e·s dans les sorties à une date imprévue: la fin de leur placement étant contraire à leurs souhaits, elles et ils considèrent qu'elle a eu lieu à une date imprévue (39 jeunes sont dans cette situation).

Illustration 25: Fin du placement dans la famille d'accueil



Les 103 placements ayant pris fin à une date imprévue ont pour la plupart été interrompus par les bénéficiaires, en raison notamment de leur majorité (48,5 %, 50). Dans 11,7 % (12) des cas, l'interruption est le fait des personnes détentrices de l'autorité parentale ou du service social. Dans 9,7 % (10) des cas, elle se fonde sur une demande des commanditaires (APEA ou Ministère public des mineurs). Dans 14,6 % (15) des cas, les prestataires sont à l'origine de l'interruption du placement en raison d'une situation conflictuelle ou d'un changement de prestation (1,9 %, 2).

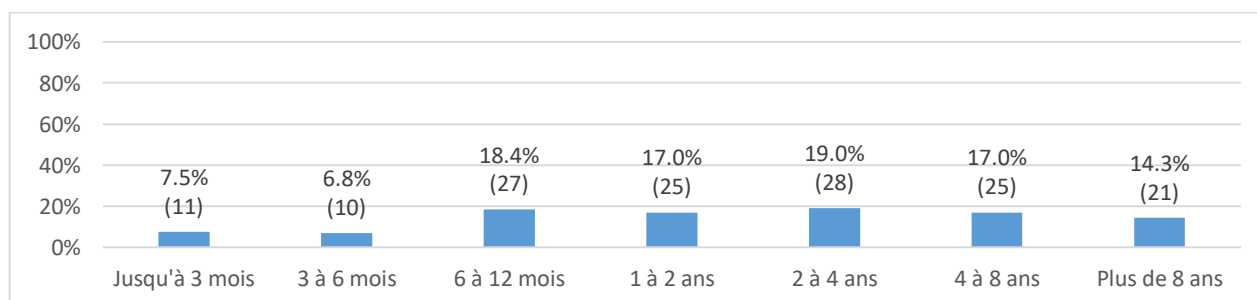
Illustration 26: Origine de l'interruption une date imprévue



6.4.2 Durée des placements ayant pris fin

La durée des placements ayant pris fin en 2021 va de quelques semaines à 18 ans. Ainsi, 32,7 % (48) des placements ont duré moins d'un an et 36 % (53) entre un et quatre ans. Dans une proportion moindre, les placements ont eu lieu pour une période comprise entre quatre et huit ans (17 %, 25) et pour un intervalle de plus de huit ans (14,3 %, 21). La moyenne s'établit à 3,8 ans.

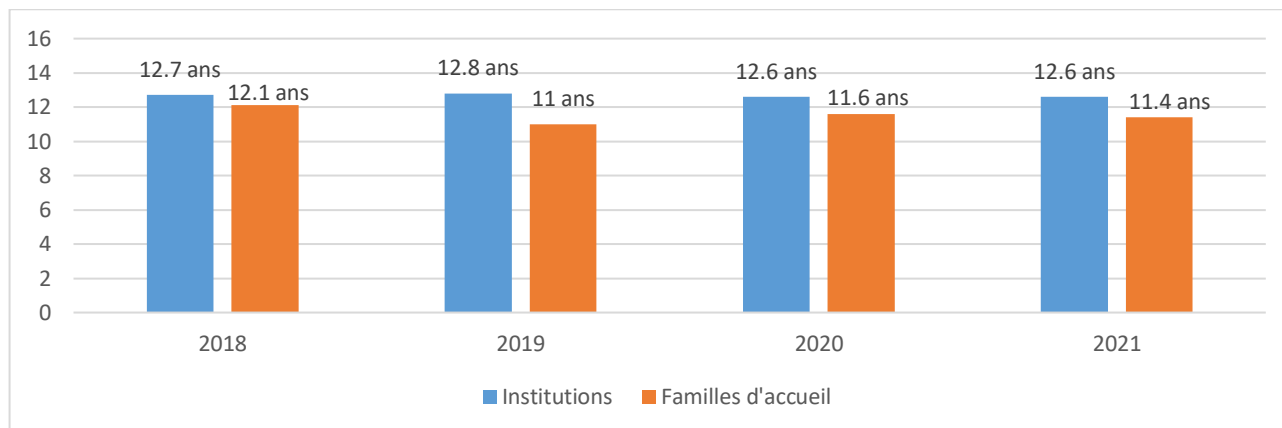
Illustration 27: Durée des placements ayant pris fin



7. Évolutions et comparaisons des placements en institution ou dans des familles d'accueil de 2018 à 2021

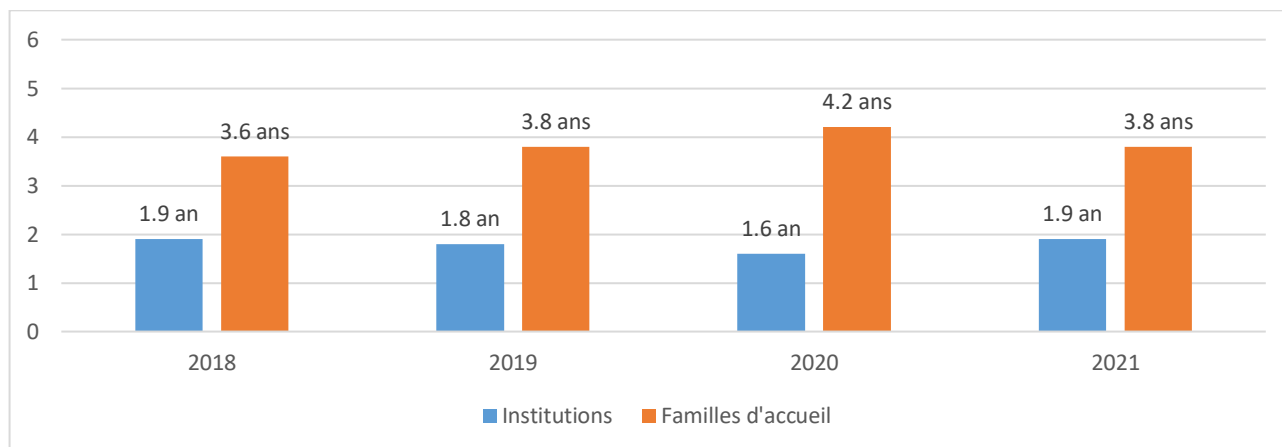
L'âge moyen au début de la prestation, entre 2018 et 2021, est relativement stable dans le cas des placements en institution; il va de 12,6 à 12,8 ans. S'agissant des placements dans des familles d'accueil, il varie d'année en année. Il convient de relever que l'âge d'entrée en institution est toujours plus élevé que l'âge au début du placement chez des parents nourriciers.

Illustration 28: Évolution de l'âge moyen au moment du placement, de 2018 à 2021



Entre 2018 et 2021, la durée moyenne du séjour en institution n'a guère évolué. Quant aux placements (de longue durée) dans des familles d'accueil, ils ont eu tendance à s'allonger de 2018 à 2020, mais leur durée moyenne s'est réduite au cours de l'année sous rapport.

Illustration 29: Évolution de la durée moyenne du séjour, de 2018 à 2021



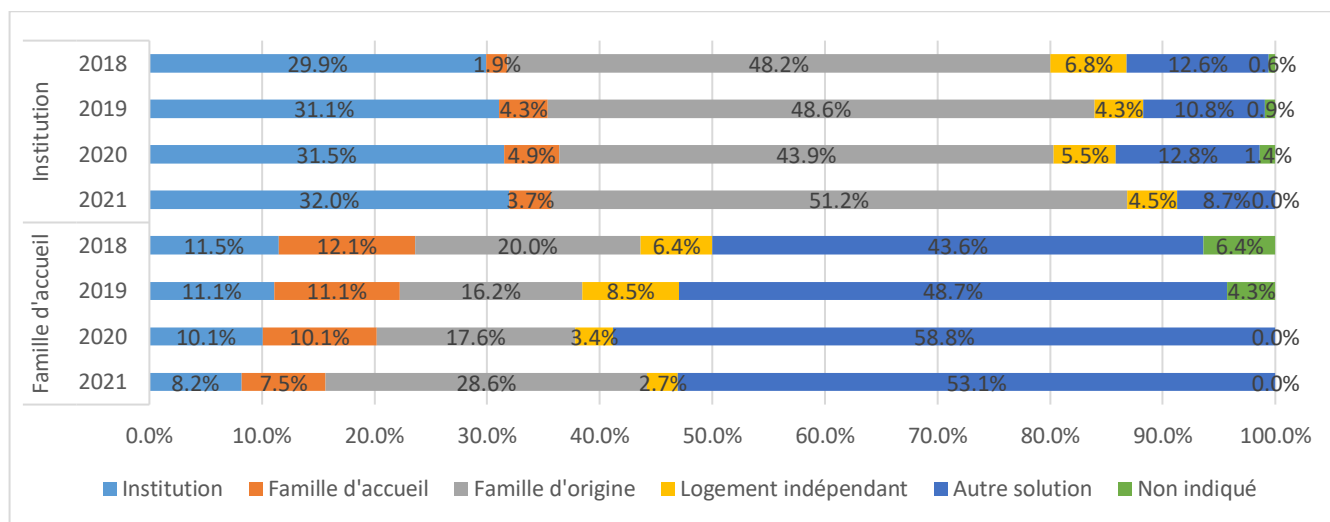
L'analyse des solutions subséquentes, entre 2018 et 2021, montre des différences selon la nature de la prestation de type résidentiel:

- En 2018, 29,9 % des enfants ont quitté une institution pour en changer. En 2021, le taux était de 32 %. Entre 2018 et 2020, la part des enfants qui retournent dans leur famille d'origine a diminué de 48,2 % à 43,9 %. Elle a augmenté à 51,2 % en 2021.
- Entre 2018 et 2019, la part des enfants étant retourné·e·s dans leur famille d'origine après un placement dans une famille d'accueil est passée de 20 à 16,2 %, avant de s'accroître les années

suivantes, jusqu'à 28,6 %. De 2018 à 2021, la proportion d'enfants qui ont quitté une famille d'accueil pour une autre n'a cessé de reculer, passant de 12,1 % à 7,5 %.

- La part des «autres solutions», dans le cas du placement chez des parents nourriciers, poursuivait une courbe ascendante, jusqu'en 2020, avant de diminuer légèrement durant l'année sous rapport. À noter qu'elle englobe les situations dans lesquelles de jeunes adultes restent dans leur famille d'accueil une fois leur majorité atteinte.

Illustration 30: Évolution des solutions subséquentes, de 2018 à 2021



Troisième partie: Prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire

Dans le canton de Berne, les données concernant les prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire n'ont été collectées qu'à partir de 2017 (à l'exception de la prestation «structure d'accueil de jour socio-pédagogique»). Fin 2021, les fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires étaient, selon les informations obtenues, au nombre de 67 dans le canton de Berne. Les prestataires sont 52 à avoir transmis des renseignements sur leurs activités, qui englobent parfois des prestations de plusieurs natures. Selon les chiffres disponibles, 1844 mesures ambulatoires¹⁶ étaient mises en œuvre dans le canton.

En l'absence d'exigence en matière d'autorisation ou de surveillance au niveau cantonal, le nombre total des prestataires ne peut être qu'estimé. Durant l'année sous rapport, aucune exigence de qualité n'était formulée par le canton pour les prestations, qui varient ainsi parfois fortement en termes de contenu et d'étendue. Les présentes analyses statistiques ne permettent donc pour l'instant de brosser qu'un tableau très général de la situation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) au 1^{er} janvier 2022, la qualité des données dans le domaine ambulatoire s'améliorera. Elle permettra d'analyser les évolutions au cours des années et de les commenter par rapport aux données collectées dans le domaine résidentiel.

¹⁶ 39 d'entre elles, des suivis post-résidentiels, ne sont pas explicitées dans le présent rapport.

8. Prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers

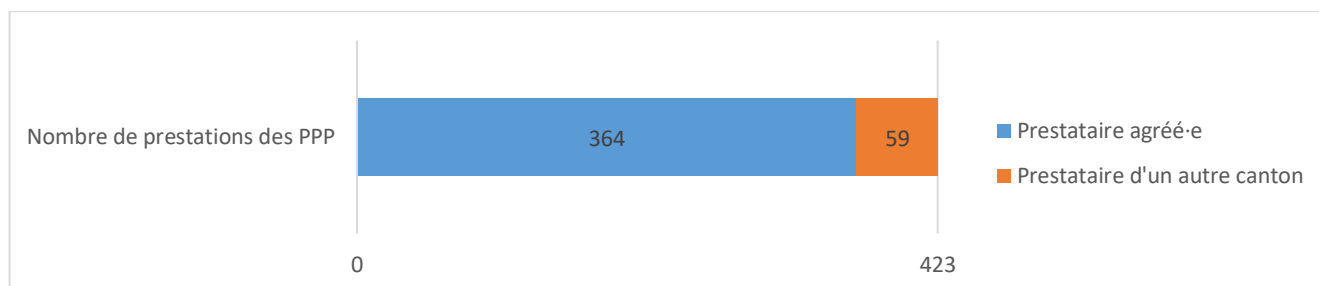
Dans le canton de Berne, onze prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) disposent d'une autorisation délivrée par l'Office des mineurs. Leur offre est complétée par celle de treize PPP situé-e-s en dehors du canton.

L'ensemble des PPP agréé-e-s ont transmis au canton les données des prestations effectuées au cours de l'année sous rapport. Parmi les treize PPP se trouvant hors du canton, deux n'ont pas suivi d'enfant dans le canton de Berne en 2021 et trois autres n'ont fourni aucune donnée. Les données de 19 PPP sont donc exposées ci-après.

8.1 Prestations des PPP selon l'offre et la forme d'encadrement

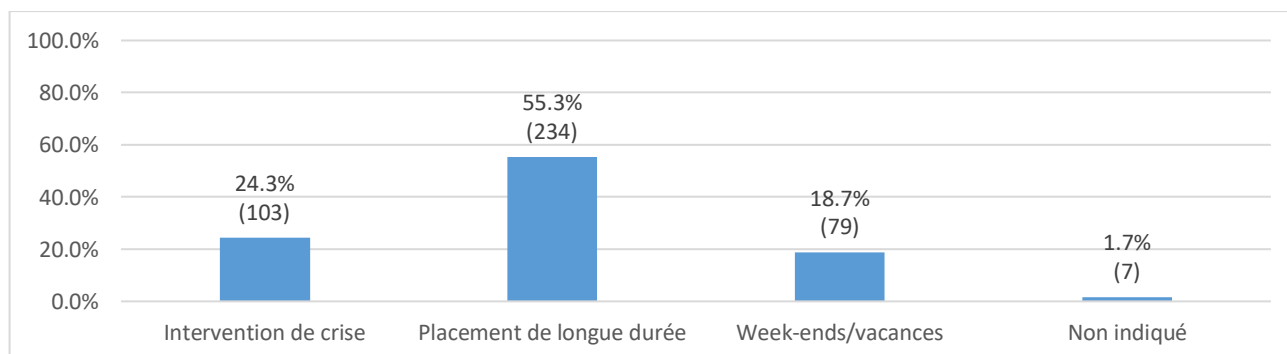
En 2021, 423 enfants ont bénéficié de prestations fournies par les PPP. Dans 364 cas, les prestations sont le fait de fournisseuses et fournisseurs de services situé-e-s dans le canton de Berne (PPP agréé-e-s), ce qui représente 86,1 % du total. Dans les 59 cas restants (13,9 %), il s'agissait de prestataires se situant hors du canton. Par rapport à 2020 (484), le nombre total de prestations fournies a diminué. En 2021, l'intervention de PPP du canton de Berne s'est réduite (2020: 383). Il convient de noter que le nombre de prestations des PPP hors canton atteste d'un net recul (2020: 101).

Illustration 31: Prestations selon la provenance cantonale des PPP



Les 423 prestations fournies par les PPP impliquent toutes un soutien socio-pédagogique. La recherche de places d'accueil ainsi que la formation et le perfectionnement des parents nourriciers complètent l'offre de prestations. Les 423 suivis socio-pédagogiques de placements, ventilés selon leur forme, concernent pour plus de la moitié les placements de longue durée (55,3 %, 253), pour 24,3 % (103) des cas les interventions de crise et à raison de 18,7 % (79) du total les week-ends et vacances. Dans sept cas, il n'existe aucune donnée à cet égard (1,7 %).

Illustration 32: Suivi socio-pédagogique des PPP selon la forme

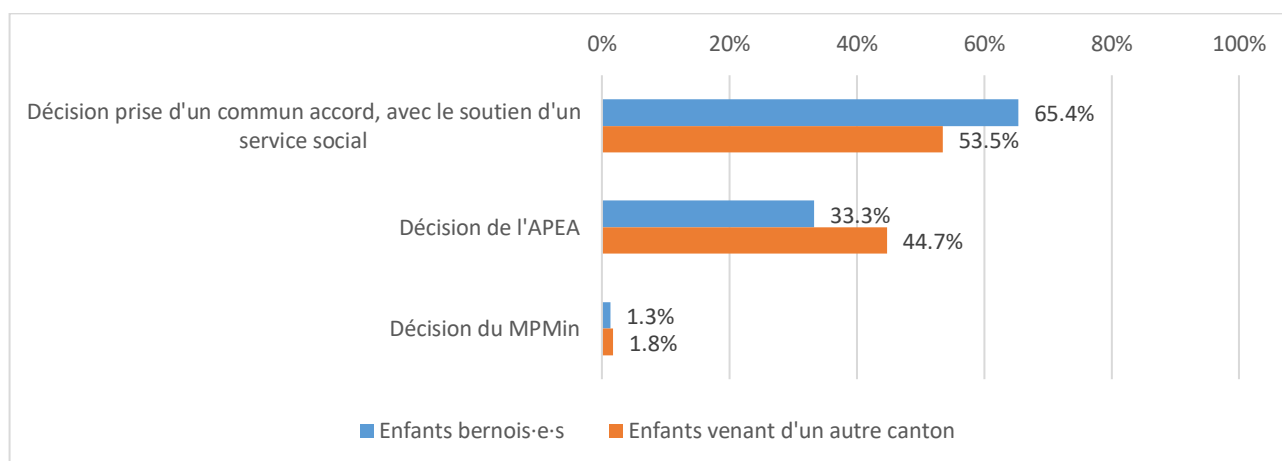


Comme mentionné précédemment, 810 placements de longue durée¹⁷ ont été dénombrés en 2021. Les parents nourriciers étaient suivis par un PPP dans 234 cas, ce qui représente 28,9 % des placements de ce type.

8.2 Motif des prestations selon le domicile et le type de prestataire

En 2021, 309 enfants bernois·e·s et 114 enfants résidant dans un autre canton ou venant de l'étranger ont pu bénéficier de 423 prestations. S'agissant des enfants bernois·e·s, un peu moins de deux tiers des prestations (65,4 %) se fondent sur une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, et 33,3 % sur une décision de l'APEA. Quant aux enfants provenant d'un autre canton, 53,5 % des prestations découlent d'une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, et 44,7 % d'une décision de l'APEA, soit plus fréquemment que pour les enfants bernois·e·s.

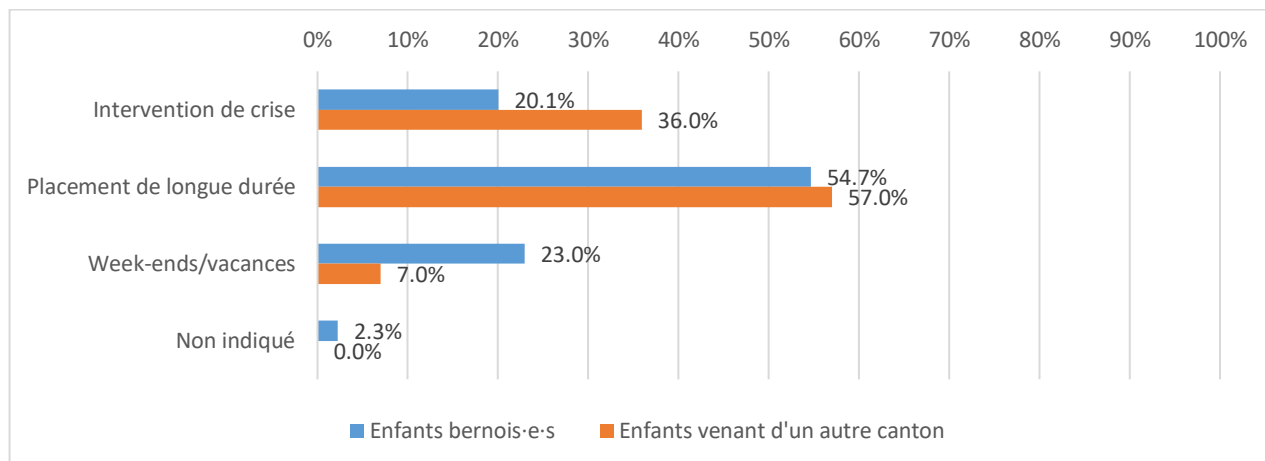
Illustration 33: Motif des prestations des PPP selon le canton de domicile



Parmi les enfants ne résidant pas dans le canton de Berne, 36 % ont bénéficié d'un suivi dans le cadre d'une intervention de crise. La proportion est nettement moins importante pour les enfants venant du canton de Berne (de 20,1 %). Un suivi est le plus souvent accordé dans le cadre d'un placement de longue durée, aussi bien pour les enfants bernois·e·s (54,7 %) que les autres (57 %). Concernant les week-ends et les vacances, la première catégorie d'enfants a bien plus souvent bénéficié d'un suivi que la seconde (23 % contre 7 %).

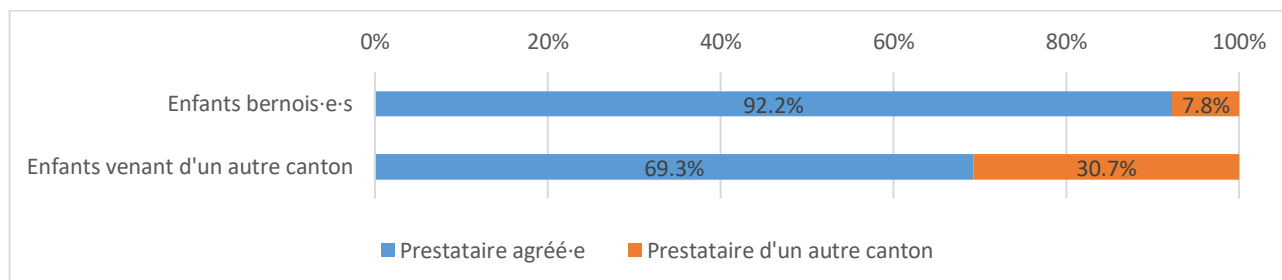
¹⁷ Une autorisation d'accueillir des enfants délivrée par l'APEA est nécessaire pour les placements de longue durée, mais pas pour les interventions de crise ni les placements durant les week-ends et les vacances.

Illustration 34: Suivi par les PPP selon le canton de domicile



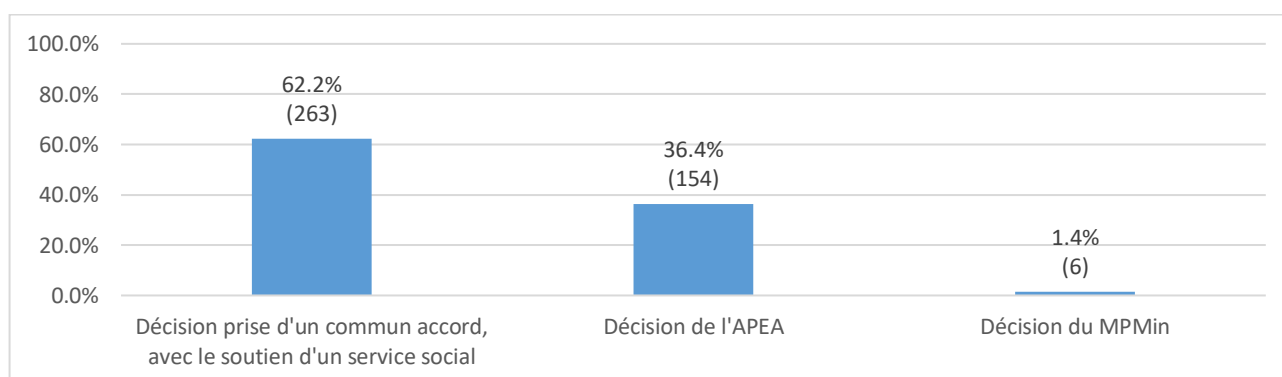
Parmi les 309 enfants bernois-e-s, 285 (92,2 %) ont eu recours à des prestataires agréé-e-s par le canton de Berne. Dans les 7,8 % des cas restants (24), le siège de la ou du prestataire se trouvait dans un autre canton. Quant aux 114 enfants qui résident dans un autre canton, 69,3 % (79) ont bénéficié d'une prestation d'une ou un PPP titulaire d'une autorisation bernoise et 30,7 % (35) d'un organe hors canton.

Illustration 35: Type de prestataire selon le canton de domicile des enfants



Trois cinquièmes (62,2 %, 263) des suivis reposent sur une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, 36,4 % (154) sur une décision de l'APEA et 1,4 % (6) sur une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 36: Prestations des PPP selon le motif

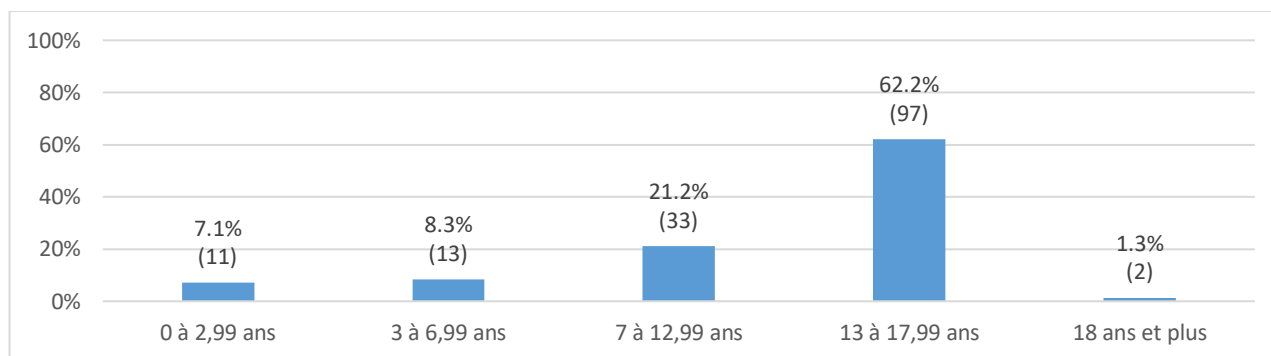


8.3 Prestations des PPP selon le sexe et l'âge au début de leur mise en œuvre

Parmi les 423 prestations, 40 % (169) étaient destinées à des enfants de sexe féminin et 60 % (254) à des enfants de sexe masculin.

En 2021, dans le canton de Berne, 156 enfants ont profité d'une prestation proposée par les PPP pour la première fois. L'âge au début de celle-ci se situait entre 13 et 17,99 ans pour 62,2 % (97) d'entre elles et eux. Les enfants étaient âgé·e·s de 7 à 12,99 ans dans 21,2 % (33) des cas et avaient moins de 7 ans dans 15,4 % (24) des cas. Enfin, 1,3 % (2) avait 18 ans ou plus. L'âge moyen du début de la prestation était de 12,5 ans.

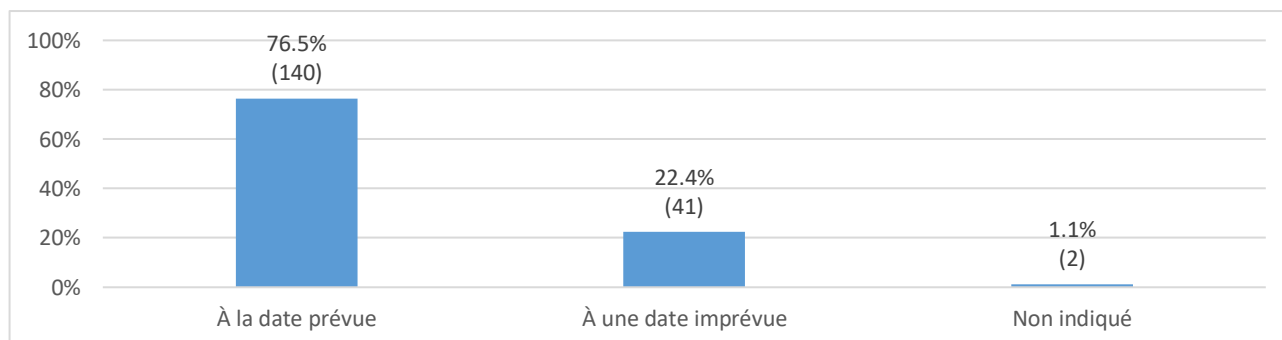
Illustration 37: Âge au début de la prestation



8.4 Prestations ayant pris fin et solutions subséquentes

Au cours de l'année sous rapport, 183 prestations proposées par des PPP ont pris fin, dont 76,5 % (140) se sont achevées à la date prévue et 22,4 % (41) à une date imprévue. Dans 1,1 % des cas, aucune donnée n'a été transmise. La durée moyenne d'une prestation est de 1,6 an.

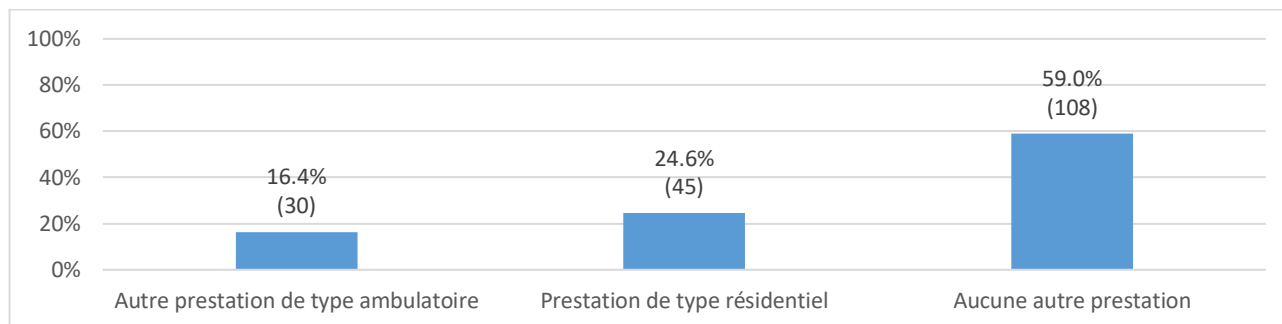
Illustration 38: Prestations des PPP ayant pris fin



En 2021, 59 % (108) des prestations qui ont pris fin n'ont pas été suivies d'une autre prestation particulière d'encouragement et de protection. Un quart (24,6 %, 45) des enfants a été placé en institution et 16,4 % (30) des personnes ont bénéficié d'autres prestations ambulatoires.

Concernant le recours à des prestations de type résidentiel à la suite d'une prestation offerte par une ou un PPP, il s'agit probablement d'une indication sur la continuité du placement dans la famille d'accueil.

Illustration 39: Solution subséquente (au terme de la prestation d'une ou d'un PPP)



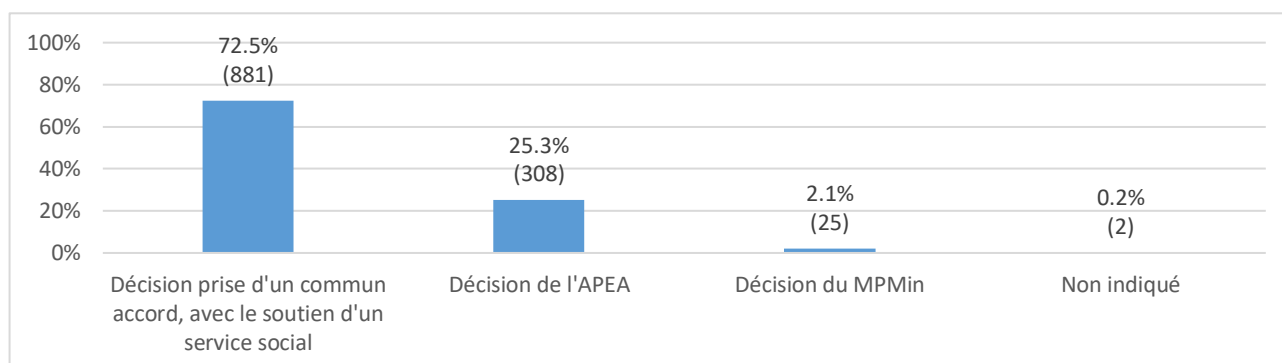
9. Encadrement familial socio-pédagogique

Selon les informations dont le canton de Berne dispose, il existe quelque 50 prestataires proposant un encadrement familial socio-pédagogique (ESP), dont 30 qui ont livré des données relatives à l'utilisation effective de ces prestations durant l'année sous rapport. Selon les indications des 30 prestataires, 1216 encadrements ont été fournis au total en 2021. En 2020, le nombre de prestataires était de 25 et celui des prestations de 974 au total.

9.1 Prestations d'ESP selon le motif

Dans 72,5 % (881) des cas, la prestation a été fournie sur la base d'une décision prise d'un commun accord, avec le soutien d'un service social, dans un quart (25,3 %, 308) des cas, sur la base d'une décision de l'APEA et dans 2,1 % (25) des cas seulement, sur la base d'une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 40: Prestations d'ESP selon le motif

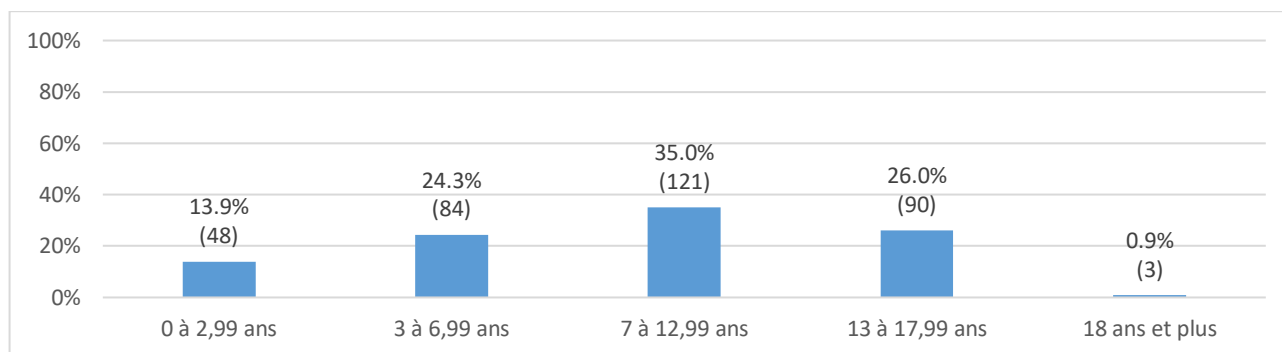


9.2 Prestations d'ESP selon le sexe et l'âge

Près de deux cinquièmes (41,1 %, 500) des prestations étaient destinées à des enfants de sexe féminin et 58,9 % (716) à des enfants de sexe masculin.

Dans le canton de Berne, les enfants étaient 346 à bénéficier pour la première fois en 2021 d'une prestation d'ESP. L'âge au début de cette dernière se situait entre 7 et 12,99 ans pour 35 % (121) des enfants. Leur âge était de 13 à 17,99 ans dans 26 % (90) des cas. Les enfants avaient moins de 7 ans dans 38,2 % (132) des cas. Enfin, le nombre d'enfants ayant déjà atteint la majorité était de 3 (0,9 %). L'âge moyen au début de la prestation était de 9,1 ans.

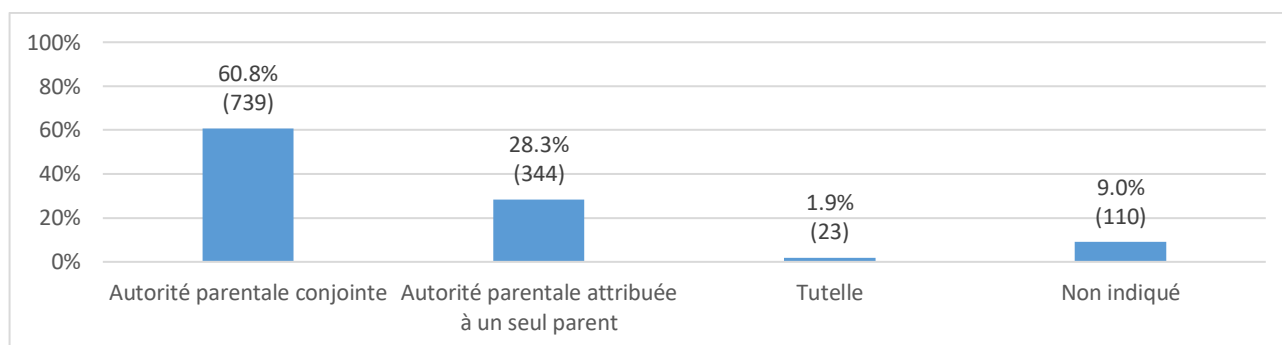
Illustration 41: Âge au début de la prestation d'ESP



9.3 Prestation d'ESP selon le type de famille

Dans trois cinquièmes des cas (60,8 %, 729), l'autorité parentale était conjointe tandis qu'elle était attribuée à un seul parent pour 28,3 % (344) des bénéficiaires de prestations d'ESP. Par ailleurs, 1,9 % (23) des enfants était sous tutelle. Aucune donnée n'est disponible dans 9 % (110) des cas.

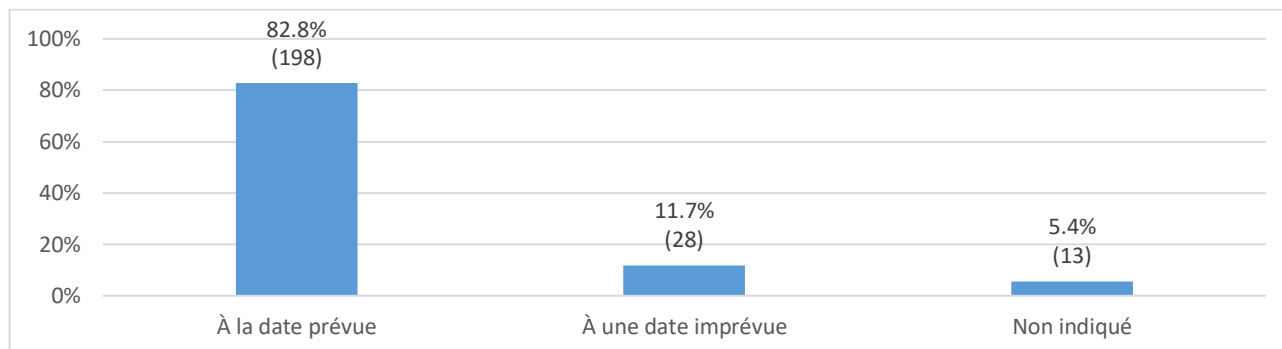
Illustration 42: Prestations d'ESP selon le type d'autorité parentale exercée



9.4 Évaluation des prestations qui ont pris fin et solutions subséquentes

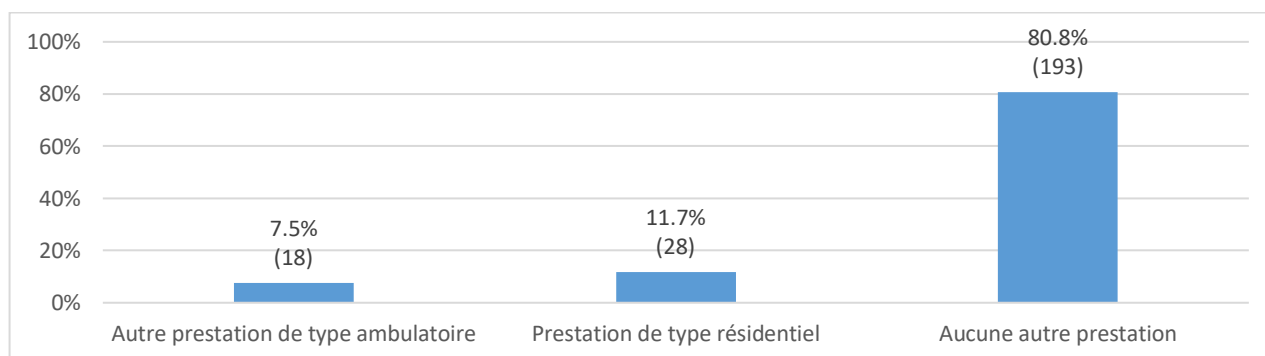
Au cours de l'année sous rapport, 293 encadrements familiaux socio-pédagogiques ont pris fin. Dans 82,8 % (198) des cas, ils ont atteint le terme prévu, tandis que dans 11,7 % (28) des cas, ils se sont achevés à une date imprévue. Aucune donnée n'a été transmise pour 5,4 % (13) des prestations. En moyenne, la prestation a duré 1,2 an.

Illustration 43: Fin de la prestation d'ESP



En 2021, 80,8 % (193) des prestations qui ont pris fin n'ont été suivies d'aucune autre prestation particulière d'encouragement et de protection, tandis que 11,7 % (28) des enfants ont été placé·e·s en institution et 7,5 % (18) ont bénéficié d'autres prestations de type ambulatoire.

Illustration 44: Solution subséquente (au terme de la prestation d'ESP)



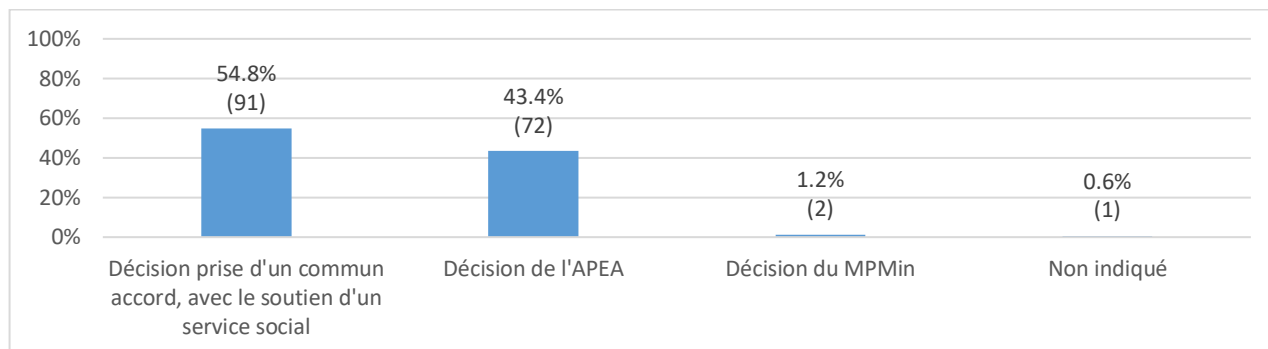
10. Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite

En 2021, les quinze prestataires connu·e·s du canton de Berne qui assument un accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite ont transmis leurs données. Au total, 166 prestations ont été fournies. Par rapport à l'année précédente (2020: 136), leur nombre atteste d'une recrudescence.

10.1 Soutien selon le motif de la prestation

Plus de la moitié (54.8%, 91) des prestations de soutien apporté dans le cadre de l'exercice du droit de visite résulte d'une décision prise d'un commun accord avec le soutien d'un service social. Dans 43,4 % (72) des cas, la prestation repose sur une décision de l'APEA et dans 1,2 % (2), sur une décision du Ministère public des mineurs.

Illustration 45: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le motif

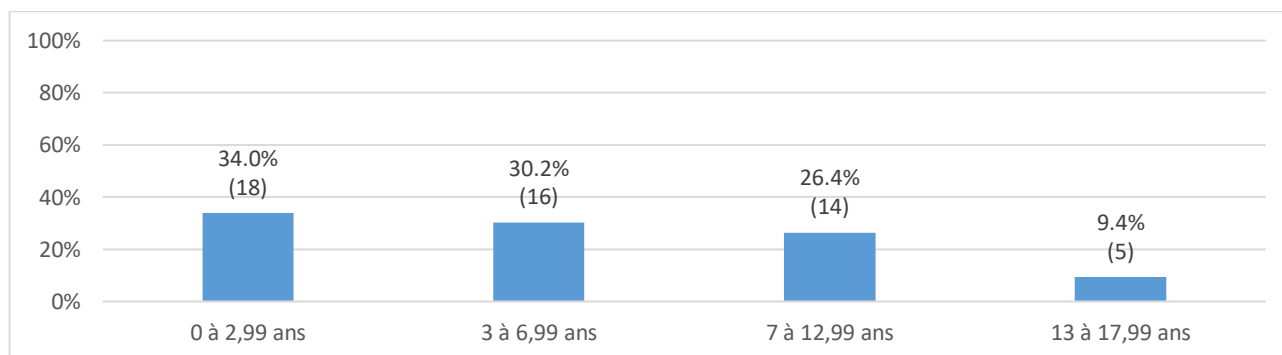


10.2 Nombre d'enfants et âge

Au total, 166 prestations d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite ont été fournies en 2021. Les enfants étaient à 50 % (83) de sexe féminin et à 50 % (83) de sexe masculin.

En 2021, dans le canton de Berne, 53 enfants ont bénéficié d'une prestation d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite pour la première fois. Sur l'ensemble, 34 % des enfants (18) étaient âgé·e·s de moins de 2,99 ans au début de la prestation, tandis que 30,2 % (16) avaient entre 3 et 6,99 ans. Un bon quart (26,4 %, 14) se trouvait dans la tranche d'âge allant de 7 à 12,99 ans et 9,4 % (5) des enfants avaient plus de 13 ans. En moyenne, la prestation a été sollicitée pendant 0,7 an.

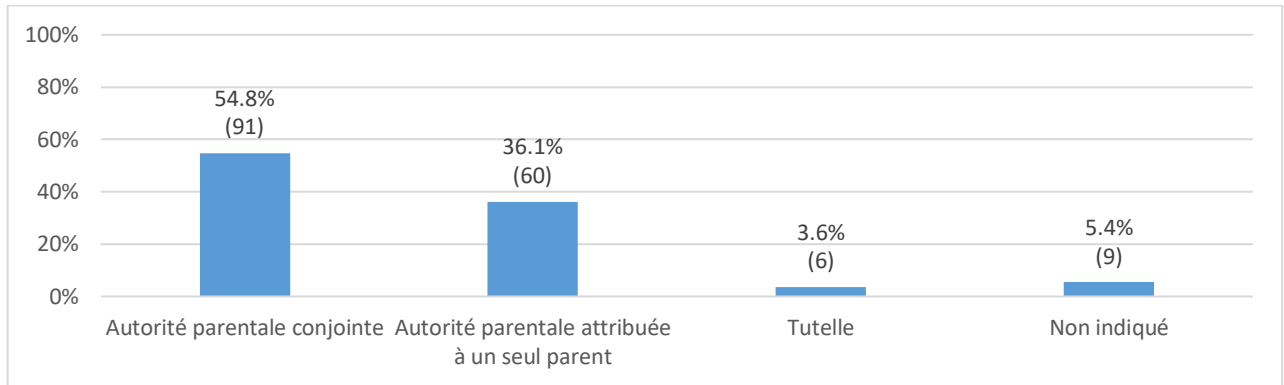
Illustration 46: Âge au début de la prestation de soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite



10.3 Soutien selon le type de famille

L'autorité parentale était détenue de manière conjointe dans plus de la moitié des cas (54,8 %, 91) et par un seul parent dans 36,1 % (60) des cas, tandis que 3,6 % (6) des enfants étaient sous tutelle. Aucune donnée n'a été transmise pour les 5,4 % (9) restants des cas.

Illustration 47: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le type d'autorité parentale exercée



Listes

Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre d'enfants ne venant pas du canton de Berne qui y font l'objet d'un placement	7
Tableau 2: Placements hors du canton au jour de référence	8
Tableau 3: Taux de placement, de 2018 à 2021	8
Tableau 4: Taux moyen d'occupation des institutions avec ou sans école	12
Tableau 5: Placements en institution selon le domicile	13
Tableau 6: Motifs du placement d'enfants venant du canton de Berne et d'ailleurs fréquentant une école intégrée	16
Tableau 7: Placements en milieu fermé selon le canton de domicile	17
Tableau 8: Taux moyen d'occupation des places en milieu fermé	17
Tableau 9: Entrées en institution selon le domicile	17
Tableau 10: Nombre de placements selon le domicile	21
Tableau 11: Nouveaux placements selon le domicile	22

Liste des illustrations

Illustration 1: Nombre d'enfants placé·e·s selon le type d'hébergement	6
Illustration 2: Évolution du nombre de placements de type résidentiel, de 2018 à 2021	9
Illustration 3: Évolution du nombre d'enfants placé·e·s dans le canton de Berne, de 2018 à 2021	9
Illustration 4: Évolution du nombre d'enfants bernois·e·s placé·e·s dans le canton de Berne ou dans un autre canton, de 2018 à 2021	9
Illustration 5: Motifs de placement, de 2018 à 2021	10
Illustration 6: Évolution du nombre de places autorisées, de 2018 à 2021	11
Illustration 7: Nombre d'institutions par type	11
Illustration 8: Évolution de la répartition des sexes, de 2015 à 2021	13
Illustration 9: Prise en charge en institution selon le motif du placement	13
Illustration 10: Durée de la prise en charge en institution selon le motif du placement	14
Illustration 11: Enfants bernois·e·s en institution selon le motif du placement en 2020 et 2021	14
Illustration 12: Entrées et sorties d'enfants bernois·e·s, en 2020 et 2021	15
Illustration 13: Évolution de la fréquentation de l'école intégrée à l'institution, de 2018 à 2021	15
Illustration 14: Enfants bernois·e·s fréquentant une école intégrée selon le motif du placement, de 2018 à 2021	16
Illustration 15: Entrées selon l'âge, en pourcentage	18
Illustration 16: Fin du placement	19
Illustration 17: Évolution de la fin des placements, de 2015 à 2021	19
Illustration 18: Origine de l'interruption une date imprévue	20
Illustration 19: Solution subséquente (à la sortie d'une institution)	20
Illustration 20: Durée des placements en institution ayant pris fin	21
Illustration 21: Lien avec la famille d'accueil	21
Illustration 22: Placement dans une famille d'accueil selon le motif	22
Illustration 23: Âge au moment du placement dans une famille d'accueil	23
Illustration 24: Solution subséquente (au terme du placement dans une famille d'accueil)	23

Illustration 25: Fin du placement dans la famille d'accueil	24
Illustration 26: Origine de l'interruption une date imprévue	24
Illustration 27: Durée des placements ayant pris fin	24
Illustration 28: Évolution de l'âge moyen au moment du placement, de 2018 à 2021	25
Illustration 29: Évolution de la durée moyenne du séjour, de 2018 à 2021	25
Illustration 30: Évolution des solutions subséquentes, de 2018 à 2021	26
Illustration 31: Prestations selon la provenance cantonale des PPP	27
Illustration 32: Suivi socio-pédagogique des PPP selon la forme	27
Illustration 33: Motif des prestations des PPP selon le canton de domicile	28
Illustration 34: Suivi par les PPP selon le canton de domicile	29
Illustration 35: Type de prestataire selon le canton de domicile des enfants	29
Illustration 36: Prestations des PPP selon le motif	29
Illustration 37: Âge au début de la prestation	30
Illustration 38: Prestations des PPP ayant pris fin	30
Illustration 39: Solution subséquent (au terme de la prestation d'une ou d'un PPP)	31
Illustration 40: Prestations d'ESP selon le motif	31
Illustration 41: Âge au début de la prestation d'ESP	32
Illustration 42: Prestations d'ESP selon le type d'autorité parentale exercée	32
Illustration 43: Fin de la prestation d'ESP	33
Illustration 44: Solution subséquent (au terme de la prestation d'ESP)	33
Illustration 45: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le motif	34
Illustration 46: Âge au début de la prestation de soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite	34
Illustration 47: Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite selon le type d'autorité parentale exercée	35